

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 8 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 33).
2. **Nomination d'un vice-président** (p. 33).
3. **Composition des commissions permanentes** (p. 33).
4. **Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée** (p. 33).
5. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 33).
6. **Politique générale.** - Déclaration du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration (p. 33).
M. Edouard Balladur, Premier ministre.
MM. Bernard Pons,
Charles Millon,
Martin Malvy,
Alain Bocquet.

Suspension et reprise de la séance (p. 54)
M. le Premier ministre.
Clôture du débat.
7. **Election à la Haute Cour de justice** (p. 57).
Suspension et reprise de la séance (p. 57)
Proclamation du résultat du scrutin.
Approbation de la déclaration de politique générale.
M. le Premier ministre.
8. **Désignation des membres de quatre délégations parlementaires** (p. 57).
9. **Nomination de représentants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 58).
10. **Dépôt d'une proposition de loi organique modifiée par le Sénat** (p. 58).
11. **Dépôt de propositions de loi adoptées par le Sénat** (p. 58).
12. **Dépôt de propositions de loi modifiées par le Sénat** (p. 59).
13. **Ordre du jour** (p. 59).

Scrutin public à la tribune.

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle liste de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Pierre Mazeaud.

Cette nomination aura lieu, conformément à l'article 10 du règlement, au début de la séance du mercredi 14 avril 1993.

3

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'informe l'Assemblée que la composition des commissions permanentes a été publiée au *Journal officiel* de ce matin et que les nominations ont pris effet dès cette publication.

4

NOMINATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle à ses membres que la commission se réunira pour l'élection de son bureau pendant le dépouillement du scrutin sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

5

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 16 avril inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Mercredi 14 avril, à quinze heures, questions au Gouvernement.

Vendredi 16 avril, à neuf heures trente, questions orales sans débat.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé de fixer au mercredi 14 avril l'élection au scrutin secret des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

6

POLITIQUE GÉNÉRALE

Déclaration du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les Français l'ont décidé, voici que commence une nouvelle période de notre histoire. Inutile de rappeler les événements de ces dernières années ; c'est justement parce qu'ils les avaient présents à l'esprit que les Français ont voulu changer de cap.

Vous voilà donc, mesdames, messieurs, investis d'une très large confiance et d'un très large soutien populaire. Vous voilà en mesure de donner, en étroite association avec le Gouvernement, un élan nouveau à notre nation, d'apporter à notre société les réformes qui lui assureront à la fois le progrès, l'équilibre et la justice.

Telle est la mission qui nous est impartie : orienter la France vers le renouveau. Mais ce n'est pas tout, et notre conception de la République nous impose des devoirs : celui de pratiquer la tolérance et le respect d'autrui ; celui de rester ouverts aux autres, attentifs aux propositions, d'où qu'elles viennent ; celui, en somme, de rassembler tous les Français.

Renouveau, tolérance, rassemblement, tels sont les principes de l'action du Gouvernement.

Votre force et votre unité, vous les avez déjà marquées en élisant le président de l'Assemblée nationale. C'est avec une très grande joie que je salue au nom du Gouvernement l'élection de M. Philippe Séguin, dont je connais depuis longtemps les grandes qualités intellectuelles et morales et pour lequel j'éprouve estime et amitié. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le Gouvernement est placé face à une situation difficile... Ce n'est pas une raison pour se résigner mais, au contraire, pour agir plus vite et davantage : l'imagination, la volonté, la cohésion sont indispensables au redressement du pays. Ce redressement est urgent. Il ne peut attendre, comme on ne peut plus attendre les Français - hélas ! de plus en plus nombreux - à être frappés par le chômage et à avoir le sentiment que leur sécurité n'est plus suffisamment assurée. Notre nation s'interroge sur elle-même, les Français sont inquiets.

C'est au pays tout entier qu'il faut donner des raisons d'espérer. C'est pour l'ensemble des Français que nous entendons gouverner et assumer notre responsabilité. Pour cette raison, j'ai voulu constituer un gouvernement équilibré, un gouvernement restreint, un gouvernement rassemblé autour d'une seule et même volonté, celle de refaire de notre pays, comme cela fut le cas jadis, un exemple.

La France fut à plusieurs reprises dans sa longue histoire un exemple pour le monde : au temps de la chrétienté médiévale, puis au temps de la monarchie administrative, puis lors de la Révolution quand, la première, elle créa une société de liberté et fonda la République sur des principes toujours vivants.

M. Jean-Pierre Brard. Il y a eu aussi la Commune de Paris !

M. le Premier ministre. Plus près de nous, au XX^e siècle, elle a inventé un modèle de protection sociale et de justice, tout en devenant une nation forte, ambitieuse et prestigieuse, grâce au général de Gaulle dont, aujourd'hui, tous les Français se reconnaissent les disciples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En ce monde où tout change, alors que notre situation intérieure est elle-même incertaine, à notre tour aujourd'hui de faire à nouveau de la France un exemple.

Il y faudra de nombreuses années. Nous entendons commencer sans tarder. D'autres ensuite prendront le relais.

Nous le savons tous, la France doit s'adapter à un monde nouveau, moins figé, plus libre pour chaque nation, mais aussi plus instable et donc plus dangereux.

En quelques années, nous avons vécu la fin d'un certain ordre mondial. L'effondrement du socialisme, l'échec du modèle soviétique nous ont tous réjouis. Nous y avons vu la victoire de nos idéaux et de la liberté, la promesse d'un avenir meilleur.

Pour autant, si l'ancien équilibre, malsain sans doute, parce que fondé sur la contrainte, a été détruit, aucun autre n'a été rétabli aujourd'hui. Les rivalités nationales, les risques de prolifération nucléaire, le crime organisé, les affrontements ethniques gagnent dans le monde.

Ces bouleversements ont des conséquences graves sur l'ensemble de la vie internationale. La guerre du Golfe et, aujourd'hui, la violence dans l'ancienne Yougoslavie l'ont montré. L'Europe de l'Ouest n'a pas su se mobiliser, ni pour contribuer efficacement au développement de l'Europe de l'Est, ni pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du continent. En contrepartie, la puissance américaine, désormais solitaire, conduit parfois notre grand allié de deux siècles à des attitudes qui nous préoccupent, qu'il s'agisse du dossier agricole ou de celui des négociations commerciales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Une fois résorbées les conséquences des deux chocs pétroliers, les années quatre-vingt ont vu le développement de mécanismes financiers qui perturbent gravement le système monétaire international et les perspectives d'une croissance saine et durable. Le déficit budgétaire américain comme les modalités choisies pour financer la réunification de l'Allemagne troublent les marchés financiers et pèsent lourdement sur les taux d'intérêt.

Cette situation internationale est d'autant plus préoccupante que la France ne s'est pas organisée pour affronter ce monde nouveau et pour mieux y assurer sa position. Notre appareil militaire, sollicité par des missions multiples, a du mal à répondre à tout ce que l'on attend de lui. Il faut déterminer comment doit évoluer notre politique de défense, dans quelle réflexion politique et stratégique celle-ci doit s'inscrire, quelle consistance précise il faut donner au concept d'union européenne sur le plan militaire.

Enfin, qui ne sait que l'équilibre et la solidité des pays africains en voie de développement, avec lesquels la France entretient une relation de coopération privilégiée, sont menacés ?

Sur le plan intérieur, la France doit faire face à une situation économique et sociale plus grave qu'aucune de toutes celles qu'elle a connues depuis une quarantaine d'années, lorsqu'elle eut surmonté les conséquences de la guerre. C'est toute notre société qui, s'interroge ou qui, trop souvent, doute : l'aggravation de l'insécurité, comme celle du chômage jettent le trouble dans l'esprit des Français et l'impuissance des gouvernements précédents pour limiter l'un et l'autre a accru leurs inquiétudes ; la crise des banlieues et des villes est sérieuse, les incertitudes des jeunes face à leur avenir sont profondes.

Tout cela conduit à une crise morale. Aux erreurs graves du début des années 80, et dont nous supportons encore les conséquences - erreurs marquées par la volonté d'assurer le progrès social sans chercher à lui donner une base économique réelle - s'est ajoutée une autre erreur dans les années 1988-1990. Alors, une chance historique de réformer la société française dans une période de croissance a été manquée. En outre, notre pays connaît une crise de l'Etat. Celui-ci ne joue plus de façon satisfaisante son rôle de garant de l'ordre social et de la solidarité. Il a du mal à assumer ses responsabilités régaliennes essentielles dans les domaines de la justice et de la sécurité.

Voilà, brièvement décrite, la situation que le peuple français nous a demandé de redresser. Encore tout n'est-il pas connu. Pour agir, il nous faut en savoir plus, notamment sur l'ampleur réelle des déficits publics - les chiffres progressent tous les jours -, sur la situation financière exacte des régimes sociaux, sur l'aptitude de notre système d'éducation à donner à notre jeunesse les clés de son avenir, sur les conditions permettant de garantir à notre agriculture sa plus juste place dans notre économie.

Aussi ai-je demandé à une commission composée de personnalités indépendantes, à laquelle je souhaite que les deux assemblées veuillent bien apporter leur concours, d'établir un bilan de la situation de notre pays dans tous les domaines de la vie publique, et non pas seulement un bilan financier. Cette commission sera présidée par M. le procureur général près la Cour des comptes.

Qu'on ne s'y méprenne pas : il ne s'agit pas, comme d'autres l'ont fait en d'autres temps, de trouver dans ce bilan des arguments de polémique, mais d'asseoir sur ses constatations la nouvelle politique que le pays appelle de ses vœux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Cette nouvelle politique, mesdames et messieurs, c'est en pleine crise économique et sociale que nous devons la mener. Nous le savons, nous l'acceptons. Inspirons-nous de la maxime de Marc Aurèle : « L'obstacle est matière à action. »

C'est cela le choix du Gouvernement et son appel à la nouvelle majorité : le choix du courage. C'est parce que la situation est grave que nous avons décidé, malgré les risques que cela peut comporter, d'assumer la charge du pouvoir. Mais c'est aussi parce que nous avons la conviction qu'autre chose est possible, qu'une autre politique existe, qui redonne aux Français confiance en eux-mêmes et en la France. C'est pour cela que je vous appelle à l'effort et à la cohésion.

Comment la France inquiète peut-elle devenir une France confiante et rassemblée dans l'effort ? Seule une politique de réforme le permettra. Seule cette politique fera à nouveau de notre pays un exemple : celui d'une France plus forte, et aussi plus juste, d'une France diverse, dans le respect des principes de la décentralisation, mais aussi plus dynamique et plus cohérente, d'une France moteur de la construction européenne, et aussi déterminée à rester elle-même, d'une France plus solidaire des autres nations du monde.

C'est la volonté de créer un nouvel exemple français qui nous permettra de rénover notre société tout entière, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la protection sociale, du statut des salariés, du dynamisme des entreprises, de la réaffirmation du rôle de l'Etat. Ces réformes, il faut les commencer sans tarder ; notre pays, répétons-le, ne peut pas attendre. Nous ne résoudrons pas les problèmes de la nation sans de profonds changements dans nos structures, dans nos habitudes, dans nos mentalités. Tous nos concitoyens en sont bien conscients et vous qui les représentez et qu'ils viennent d'élire, vous, vous le savez. Les Français y sont prêts.

Une politique de réforme à mener en deux années, avant une grande échéance nationale, sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre, nul ne l'ignore et moi moins que tout autre. Mais il faut amorcer le mouvement dès maintenant, même si cinq années, au moins, sont nécessaires pour redresser notre pays ; c'est cinq années que vous avez devant vous pour vous y consacrer. Les mesures que nous vous proposerons devront s'inscrire dans une perspective de cinq ans qui vous permettra de décider clairement où vous voulez aller et selon quelles étapes.

Il faut le faire en restant largement ouvert, à l'écoute de tous nos concitoyens quels qu'ils soient, à quelque organisation qu'ils appartiennent, dans un esprit de tolérance et de respect mutuel. Nul ne peut être assuré de posséder à jamais les meilleures solutions. C'est pourquoi je me propose, dans les jours qui viennent, d'inviter à me rencontrer toutes les forces politiques ayant dans notre pays une audience incontestable, même quand elles ne sont pas représentées au Parlement.

La mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes requiert l'efficacité et la cohésion des pouvoirs publics, efficacité et cohésion qui reposent sur un fonctionnement des institutions scrupuleusement conforme à leur lettre et à leur esprit. C'est dire que l'action du Gouvernement reposant sur votre confiance doit pouvoir se développer normalement. Le Gouvernement, aux termes de la Constitution, « détermine et conduit la politique de la nation », et il le fait sous votre contrôle. La période difficile que nous traversons suppose que les efforts de tous soient tendus vers le même but. Nous avons besoin que notre pays vive dans le calme et le travail les mois qui viennent et que notre efficacité, la vôtre comme la nôtre, soit assurée. Pour ma part, je ne prendrai aucune initiative qui troublerait cette sérénité indispensable. La France traverse une crise économique, sociale, morale et nationale ; nul besoin d'y ajouter une crise politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Tel est le sens de mes propos et de mes actes depuis huit jours. Mais pour autant j'entends exercer dans leur plénitude les attributions que me confère la Constitution. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il n'est pas dans mes intentions de décrire devant vous dans le détail tous les aspects de cette politique nouvelle fondée sur la réforme et la construction d'un nouvel exemple français, mais d'en dessiner les traits essentiels. L'objectif, s'il est ambitieux, s'énonce clairement : affermir l'Etat républicain, assainir notre économie pour développer l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société, mieux assurer enfin la place de la France en Europe et dans le monde. Ces quatre principes guideront notre action.

Première orientation : affermir l'Etat républicain et reconstruire une démocratie équilibrée où les règles de la morale et les principes de tolérance et d'impartialité soient mieux respectés. Trop souvent, les citoyens ont le sentiment que l'Etat est possédé et non pas servi par ceux qui gouvernent. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Trop souvent, ils ont le sentiment qu'il n'est pas au service de tous.

En premier lieu, le travail parlementaire doit être facilité et les rapports du Parlement avec le Gouvernement améliorés. Le Gouvernement, soucieux d'exercer pleinement ses prérogatives constitutionnelles, veillera cependant au respect de l'initiative parlementaire. Il favorisera, chaque fois que cela sera possible dans le domaine concerné, l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Il sera également très attentif aux demandes d'inscription présentées par les présidents de groupe et de commission. Il conviendra qu'à cette fin le calendrier des travaux ménage le temps disponible à l'exercice d'un droit que les élus considèrent, à juste titre, comme fondamental.

En deuxième lieu, l'amélioration du fonctionnement de la justice est, dans un régime républicain, un objectif prioritaire. Pour mieux assurer l'indépendance de la justice, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature vous sera proposée. Sa composition, les règles de son fonctionnement, sa compétence seront modifiées afin de mettre la carrière des magistrats à l'abri des pressions politiques, d'où qu'elles viennent. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jack Lang et M. Didier Migaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Par ailleurs, il sera demandé au parquet de ne plus appliquer, émanant de la Chancellerie,

que des instructions écrites versés au dossier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il faut dissiper la lourde impression de malaise qui pèse sur notre vie publique.

La toute récente réforme de la procédure pénale doit être revue (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) : si la loi était appliquée dans son intégralité, le fonctionnement de la justice risquerait d'être totalement bloqué. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, a l'intention de proposer, dans les plus brefs délais, une adaptation de ce texte en distinguant les dispositions qui méritent d'être maintenues parce qu'elles correspondent à un progrès de notre droit, de celles qui doivent être modifiées.

J'ai confiance dans notre magistrature, dans sa conception du devoir, dans son sens de la responsabilité vis-à-vis de la nation. Je demande à tous les magistrats de se garder de s'immiscer dans les débats politiques (*applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Henri Emmanuelli et M. Bernard Derosier. Très bien ! Van Ruymbeke !

M. le Premier ministre. ... et d'assurer, en toute circonstance, l'indépendance, la sérénité de la justice, ainsi que le respect des droits de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) J'ajoute que leur statut matériel fera l'objet des mesures indispensables afin de leur redonner dans la société la place éminente qui doit être la leur. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En troisième lieu, comment ignorer que l'administration française, si longtemps objet d'admiration pour le reste du monde en raison de sa qualité et de son impartialité, traverse une crise ? Elle est méconnue, critiquée, et gravement menacée par la politisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jack Lang. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Une telle situation est contraire à la tradition républicaine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jack Lang. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Cette tradition doit être retrouvée. Il y va du respect de l'Etat et de l'adhésion des citoyens à la démocratie. Dépolitiser les nominations et les avancements doit être une tâche prioritaire, afin que l'Etat soit rendu aux citoyens. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. il va falloir calmer Chirac !

M. le Premier ministre. Première application de ce principe, les nominations au tour extérieur dans les différents corps de l'Etat seront précédées de la publication des avis motivés des responsables des corps concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Seconde application, pour éviter toute polémique et toute interprétation, malveillante ou - qui sait ! - bienveillante

(*Sourires*), je m'interdirai de procéder, dans les trois mois précédant une échéance nationale, législative ou présidentielle, à toute nomination qui ne serait pas indispensable à l'intérêt du service. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'administration doit agir sous l'autorité du pouvoir politique, c'est la règle républicaine. Elle applique naturellement les décisions du Gouvernement sur l'ensemble du territoire, ce qui marque l'unité de la République.

Celle-ci n'est pas contradictoire avec le juste épanouissement de chacun dans la métropole, qui comprend la Corse, je le rappelle, et dans les départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'administration doit être en mesure d'assumer ses missions dans la clarté et la transparence. On a trop vu dans un certain nombre d'affaires - celle de la transfusion sanguine a été la plus douloureuse - les interférences et les confusions qui rendaient peu lisible le sens de l'action et délicate la détermination des responsabilités. C'est pourquoi j'ai demandé aux ministres d'observer des règles très strictes dans la composition de leurs cabinets, qui devront être réduits au minimum. Ils travailleront ainsi étroitement avec leurs administrations, ce qui implique que celles-ci accomplissent leur mission avec pour seul souci le service de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'Etat républicain, c'est aussi une meilleure sécurité pour tous. L'augmentation de la délinquance et de la criminalité est une préoccupation grandissante de nos concitoyens. Il est vrai qu'elle frappe d'abord les plus vulnérables d'entre nous. Je suis déterminé à mettre tout en œuvre, avec l'appui de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, pour stopper et inverser cette dégradation, douloureuse pour ceux qui sont menacés, et qui met en cause l'autorité de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nul n'ignore combien la tâche des forces de l'ordre est difficile.

M. Henri Emmanuelli. Pas de tirs à vue ! (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Arthur Dehaine. Un peu de pudeur, monsieur Emmanuelli !

M. le Premier ministre. Toutes les dispositions seront prises pour que leur travail au service de l'Etat de droit soit facilité dans le respect de nos principes juridiques et des droits légitimes des citoyens.

De ce point de vue, j'approuve pleinement M. le ministre d'Etat qui vient, à la suite d'affaires tragiques...

M. Henri Emmanuelli. Voilà !

M. le Premier ministre. ... d'appeler les forces de l'ordre à faire preuve de discipline et de maîtrise de soi dans l'exercice de leur mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les magistrats, policiers, gendarmes et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire exercent leur tâche dans des conditions difficiles, parfois très difficiles, avec courage et dévouement.

M. André Fanton. Très bien !

M. le Premier ministre. Il faut que la nation leur exprime sa reconnaissance. J'ai décidé que les enfants de ceux d'entre eux qui seraient tués dans l'accomplissement de leur devoir seraient désormais considérés comme pupilles de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous n'avez pas à décider ! Vous proposez !

M. le Premier ministre. Les mesures législatives nécessaires vous seront proposées sans tarder.

M. Henri Emmanuelli. Ah, tout de même !

M. le Premier ministre. Le dispositif juridique dans lequel s'inscrit leur action doit être amélioré pour lui donner une plus grande efficacité. Je pense notamment aux contrôles d'identité et à la lutte contre les bandes organisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faudra mieux combattre la petite et la moyenne délinquance. Grâce à une meilleure organisation de notre système judiciaire, les infractions aujourd'hui non sanctionnées devront être poursuivies - c'est au juge de proximité que je pense. Une réaffirmation de l'autorité de l'Etat devra s'étendre aussi aux quartiers sensibles où les lois de la République, comme l'esprit de solidarité, doivent prévaloir.

Il faudra enfin intensifier la lutte contre la toxicomanie, péril pour notre jeunesse, facteur de désagrégation sociale et de délinquance. Pour cela, au-delà du renforcement des structures d'accueil, qui permettent d'aider les toxicomanes à surmonter leur mal, il conviendra de renforcer l'action menée contre la criminalité organisée.

L'Etat républicain, mesdames et messieurs les députés, c'est une nation assurée d'elle-même, de sa cohésion, de son identité, de son avenir. C'est une nation qui sait être accueillante, mais qui entend conserver son identité. C'est dire qu'il faut mener une politique de l'immigration claire, courageuse et, en même temps, respectueuse des droits de l'homme.

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. le Premier ministre. Une politique de l'immigration cohérente exige, tout d'abord, qu'il soit mis fin aux situations irrégulières. Elle suppose aussi que les décisions d'expulsion et de reconduite à la frontière soient exécutées. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Les contrôles aux frontières et sur le territoire national seront renforcés et le travail clandestin vigoureusement réprimé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais appliquer la loi ne suffit pas ; il faut la changer quand elle n'est pas adaptée aux besoins.

Les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France doivent être définies de manière plus stricte.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. le Premier ministre. La France est une vieille nation qui entend rester elle-même. Elle doit aussi être respectueuse de ceux qui sont animés du désir sincère d'y séjourner paisiblement et régulièrement, dans le respect de nos lois et de nos principes.

M. Daniel Colin. Très bien !

M. le Premier ministre. Ceux qui veulent être français devront en faire expressément le choix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du*

groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Aussi le code de la nationalité sera-t-il révisé comme le préconisait la commission présidée par M. Marceau Long en 1987 et dont les propositions ont déjà été adoptées par le Sénat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, l'Etat républicain, ce sont des institutions adaptées à notre temps. Celles de la V^e République sont bonnes dans leurs principes et leurs modalités essentielles. Il faut les préserver. Cependant, certains ajustements sont nécessaires, j'en suis moi-même conscient depuis plusieurs années.

Aussi essentielle que soit la préoccupation d'un meilleur équilibre institutionnel, elle ne revêt pas, me semble-t-il, dans la période que nous vivons, un caractère prioritaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il est sans doute trop ambitieux de prétendre modifier notre Constitution sur des dizaines de points.

En revanche, il me paraît évident que deux réformes doivent faire l'objet de nos réflexions immédiates : tout d'abord la composition et le fonctionnement de la Haute cour et, dans un deuxième temps, le statut de la magistrature. Il faudra également s'interroger sans doute, mais plus tard, sur l'élargissement du champ d'application et des modalités du référendum que, pour ma part - peut-être le savez-vous - j'ai toujours trouvé souhaitable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxième orientation de notre action : assainir notre économie, au service de l'emploi.

Recréer un exemple français de société, cela implique que nous redressions l'économie de notre pays, durement atteinte par la crise et par les mauvais résultats sociaux, financiers et budgétaires de la gestion précédente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notre volonté est de dégager, sans tarder, des marges de manœuvre permettant une croissance économique plus forte et donc une amélioration de la situation de l'emploi. C'est pour nous une priorité absolue. Il faut impérativement sortir de la stagnation qui s'est installée dans notre économie et qui menace notre avenir.

Pour assainir notre économie, la première condition est bien naturellement la solidité et la stabilité de notre monnaie. Je tiens à réaffirmer mon attachement à l'actuelle parité entre le franc et le deutschemark.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le Premier ministre. C'est le fondement du système monétaire européen ; c'est la condition d'une baisse durable des taux d'intérêt déjà largement amorcée et qui contribuera à redonner dynamisme à l'investissement comme à la consommation.

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. le Premier ministre. Et, plus que tout, c'est à mes yeux un objectif national.

Je compte y parvenir un engageant, sans tarder, le dialogue avec l'ensemble de nos partenaires et en premier lieu avec l'Allemagne, car c'est de la solidité du couple franco-allemand que dépend, au-delà de la situation monétaire et de la conjoncture économique, l'avenir de l'Europe. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la dém-*

cratie française et du Centre.) Chacun de nos deux pays doit apporter sa pierre à l'édifice, en menant une politique budgétaire, monétaire et fiscale qui évite les divergences dans l'évolution des économies et qui rende naturels, stables et durables les rapports entre les monnaies.

Ce retour à la confiance, garantie d'une baisse durable des taux d'intérêts, suppose que soit clairement affirmée et définie l'autonomie de la Banque de France. Un projet de loi sera déposé dans les prochaines semaines pour mettre en œuvre cette réforme qui permettra à notre institut d'émission d'entamer avec les autres banques centrales, et notamment la Bundesbank, un dialogue constructif fondé sur la coopération et la prise en compte réciproque des intérêts communs. Les grandes périodes de l'histoire de la France ont toujours été les périodes où sa monnaie était solide. La stabilité du franc, garantie par l'autonomie de l'institut d'émission, est un objectif en soi, un objectif national, rendu d'autant plus nécessaire par le flottement général des monnaies dans le monde.

La confiance rétablie dans notre monnaie, le redressement de notre économie nécessite de dégager immédiatement les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures prioritaires.

J'ai demandé à M. le ministre du budget de préparer un projet de loi portant collectif budgétaire. Établi sur la base de prévisions sincères, il devra prendre la mesure du déficit réel du budget de l'Etat, compte tenu des dépenses engagées et du niveau prévisible des recettes.

Il devra comporter des économies d'au moins vingt milliards de francs. D'ores et déjà, j'en préviens l'opinion publique, nous serons obligés de demander à tous des sacrifices pour assurer le redressement.

M. Jean-Claude Lefort. Ça commence !

M. le Premier ministre. Bien entendu, je ferai en sorte que les Français les plus démunis, ceux qui sont déjà dans le besoin, soient épargnés par cet indispensable effort.

Je rappelle que des économies ont été demandées sur le train de vie de l'Etat et notamment les dépenses des cabinets ministériels, les frais de réception et les frais de déplacement. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) J'ai décidé une réduction de 30 p. 100 du nombre d'heures de vol du GLAM.

Un député du groupe socialiste. Démago !

M. Jean-Claude Lefort. Quelle audace ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le Premier ministre. Vous verrez bien quand nous publierons les chiffres, ne vous réjouissez pas trop vite ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Derosier. Léo à vélo !

M. Henri Emmanuelli. N'oubliez pas les avions privés !

M. le Premier ministre. Enfin, les fonds spéciaux à la disposition du Gouvernement seront diminués de 10 p. 100.

Les 20 milliards de francs d'économies nous permettront de consacrer des moyens nouveaux à des objectifs prioritaires ou à des secteurs qui souffrent particulièrement de la crise.

Ils sont au nombre de trois : le logement, le bâtiment et les travaux publics ; l'allègement des charges sociales ; le soutien des petites et moyennes entreprises.

Première priorité : le logement, le bâtiment et les travaux publics. Le nombre de logements construits en 1992 est le plus bas constaté en France depuis 1984. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du

groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Une telle situation n'est tolérable ni sur le plan économique ni sur le plan social et humain.

M. Claude Barate. C'est le travail de la gauche !

M. le Premier ministre. Il nous faut mettre en œuvre un plan d'urgence afin de permettre un redémarrage rapide du marché immobilier et de la construction.

M. Michel Hannoun. Très bien !

M. le Premier ministre. Des allègements fiscaux encourageront l'accession à la propriété, ainsi que la relance de l'investissement locatif. Des aides financières, notamment sous forme de prêts bonifiés, favoriseront le logement social. Bien des mesures ont déjà été étudiées ; il appartiendra à M. le ministre du logement d'en faire la synthèse et de les proposer au Gouvernement.

Pour les travaux publics, les programmes en cours font actuellement l'objet d'un recensement et leur exécution sera sensiblement accélérée.

Deuxième priorité : l'allègement des charges qui pèsent sur l'emploi. L'alourdissement régulier du coût du travail a été une cause essentielle du développement du chômage. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. le Premier ministre. Aussi ai-je demandé à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de formuler très rapidement des propositions sur ce point.

L'objectif est de réduire très sensiblement les charges pesant sur l'emploi des personnes rémunérées au niveau du SMIC ou légèrement au-dessus. Il en résultera un allègement permanent du coût du travail.

Troisième priorité : les petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Elles forment le tissu de notre vie économique et sont celles sur lesquelles on peut le plus compter pour créer des emplois. Elles bénéficieront, comme toutes les entreprises, de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction des charges. De plus, j'ai demandé au ministre du budget d'étudier les conditions dans lesquelles une solution définitive pourra être apportée à la question du décalage d'un mois du paiement de la TVA. Cette mesure, que je compte inscrire dans le collectif, aura des effets heureux sur la trésorerie de toutes les entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais les petites et moyennes entreprises ont également besoin d'une aide spécifique substantielle et rapide. Elles pourront bénéficier, par des enveloppes de prêts CODEVI ou toute autre technique, de prêts bonifiés à des conditions particulières.

La transmission des entreprises ne doit plus être un risque pour leur survie et pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Des mesures fiscales seront prises pour alléger les droits de mutation sur les ventes d'entreprises individuelles et rendre plus facile leur transmission à condition que leurs héritiers s'engagent à poursuivre l'activité et donc l'emploi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les petites et moyennes entreprises ne disposent pas comme les grandes des moyens qui leur permettent de supporter la multiplication des formalités de quelque nature qu'elles soient. La lourdeur des procédures, le nombre des déclarations que les chefs d'entreprises ont à remplir, les transforment en auxiliaires de l'administration alors que leur

métier est de produire et de vendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai décidé la création d'un ministère des entreprises et du développement économique chargé en particulier des petites et moyennes entreprises. Il appartiendra notamment au ministre responsable, que je souhaite associer étroitement à mon action, de soumettre très rapidement des propositions de simplification de ces formalités.

Au-delà de ces mesures immédiates, nous devons mener une action économique et sociale à moyen et long termes qui forme le programme de la législature qui commence.

Trois principes devront la guider : la diminution du chômage, la maîtrise des finances publiques, la modernisation de nos structures économiques.

Priorité absolue : l'emploi. Certes il n'est pas possible en la matière de s'assigner des objectifs chiffrés. Mais nous devons faire aussi bien, voire mieux que nos principaux partenaires. Si, aujourd'hui, notre taux de chômage était au niveau de celui de la partie ouest de l'Allemagne, notre pays compterait un million de chômeurs de moins.

M. Henri Emmanuelli. Et l'Angleterre ?

M. le Premier ministre. Une loi d'orientation quinquennale – j'y reviendrai –, loi élaborée en concertation avec les organisations syndicales, devra définir les principes de l'action à long terme en faveur de l'emploi.

Parallèlement, une commission composée de personnalités nationales et internationales sera constituée. Elle étudiera toutes les mesures permettant d'éliminer les obstacles structurels à la création d'emplois au sein de notre société. Ses conclusions vous seront présentées lors de la session de printemps de 1994 ; elles permettront non seulement de compléter, si besoin était, la loi quinquennale pour l'emploi qui vous sera, je l'espère, soumise à l'automne, mais également d'inspirer une réflexion plus générale sur l'organisation du travail dans la société française. Cette commission pourra utilement s'appuyer sur les études déjà réalisées par le Commissariat général au Plan.

Mais, indépendamment de ces travaux, il incombe à tous les chefs d'entreprise de participer à la lutte nationale contre le chômage.

Une économie moderne et humaine doit se fixer comme objectif d'éviter la recherche systématique et en toute circonstance d'une productivité financière étroitement conçue. La plupart des chefs d'entreprise le savent déjà. Tous comprendront, et je suis sûr que mon appel sera entendu, que les réductions d'emplois ne sont que la dernière formule, à laquelle ils ne doivent se résigner qu'après que toutes les autres voies ont été explorées. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il faut, au préalable, utiliser tous les moyens qu'offrent l'assouplissement des formes du travail et le développement du travail à temps partiel.

M. Jean-Pierre Brard. Premier ministre à temps partiel ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le Premier ministre. Les entreprises doivent s'engager avec les salariés dans de nouvelles formes de contrat de progrès, qui leur permettent à la fois de retrouver des résultats satisfaisants pour financer leurs investissements et de garantir l'emploi au plus grand nombre.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas clair !

M. le Premier ministre. Deuxième priorité : maîtriser les déficits publics. Le déficit budgétaire de l'Etat est passé de 93 milliards en 1990 à 226 milliards de francs en 1992. Il dépassera 330 milliards en 1993, soit beaucoup plus de

4 p. 100 du produit intérieur brut. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette dérive dangereuse doit être impérativement stoppée. D'ici à 1997, il faudra revenir, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses, à un niveau inférieur à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut. Là encore, une loi quinquennale vous sera soumise. Elle prévoira des objectifs en matière de baisse des dépenses et des prélèvements, de déficit budgétaire et d'endettement. Il s'agit d'éviter à notre pays ce piège mortel de la dette dans lequel les économies de nombre de nos partenaires sont en train d'étouffer. (*Applaudissements sur les divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le budget pour 1994 verra son contenu précisé aussitôt que sera publié, à la fin du mois de mai, le bilan que nous avons demandé à la commission présidée par le procureur général près la Cour des comptes. Il constituera une première étape dans ce retour à une meilleure discipline budgétaire. Tous les services votés de tous les ministères seront examinés afin que soient proscrits les doubles emplois, les dépenses inutiles et somptuaires, et privilégiées les dépenses qui ont pour objet de favoriser le développement de l'économie, de la solidarité sociale, de la sécurité et de la justice.

Troisième priorité : la modernisation de nos structures économiques, pour redonner à l'économie française sa vitalité.

Moderniser, c'est amplifier l'effort de recherche. Il n'est pas dans mon propos de disserter sur les mérites respectifs de la recherche publique et de la recherche privée. La recherche publique doit être soutenue. La recherche privée doit être encouragée.

Enfin, un nouveau modèle de développement économique doit tenir compte, bien plus que par le passé, de la préoccupation de défense de l'environnement. Elle exprime un souci légitime, celui de ne pas voir l'homme détruire la nature et, par là-même, menacer l'avenir.

Les efforts de tous ceux qui se préoccupent de la qualité de notre environnement doivent être coordonnés grâce à une large consultation des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation des entreprises, notamment des grands services publics et des associations.

La modernisation passe également par un grand programme de privatisations, avouées et sincères cette fois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. On vérifiera, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Seules les entreprises du secteur concurrentiel seront concernées. Leur gestion sera ainsi plus souple et plus moderne. L'épargne s'investira dans les emplois les plus utiles. Les privatisations accompagneront également la nécessaire maîtrise des finances publiques. Le projet de loi s'inspirera des principes de celle de 1986, avec les adaptations nécessaires.

M. Pierre Ducout. Ça va être dur !

M. le Premier ministre. Les privatisations seront l'occasion de reprendre la politique de participation, d'intéressement populaire à laquelle, inspiré par le message du général de Gaulle et de Georges Pompidou, je suis tout particulièrement attaché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La réforme de la Caisse des dépôts et consignations, qui sera déposée avant la fin de la présente session, permettra de

mieux distinguer les différentes fonctions de cet établissement et d'adapter sa gestion à leur diversité. Elle sera surtout l'occasion de réaffirmer sa mission de financer le logement social. J'ai demandé à M. le ministre de l'économie de préparer rapidement ces deux projets de loi, comme celui relatif à la Banque de France.

Il est également indispensable de prendre toutes les mesures permettant de développer l'épargne. Ne nous y trompons pas : si les taux d'intérêt sont trop élevés dans notre pays, ce n'est pas seulement en raison de la politique de nos partenaires, c'est aussi parce que l'Etat pèse trop sur les marchés financiers, en raison d'un endettement excessif, et parce qu'il opère des prélèvements trop lourds sur l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est également parce que les Français n'investissent pas suffisamment leur épargne dans les secteurs productifs. Tout doit être mis en œuvre pour que l'épargne s'oriente vers les emplois les plus utiles.

Après le raffermissement de l'Etat républicain, après l'assainissement de notre économie au service de l'emploi, la troisième grande orientation de notre action, mesdames, messieurs les députés, sera de garantir les solidarités essentielles à notre société.

Ces solidarités, il faut les entendre au sens large : elles doivent s'appliquer à la protection sociale, mais aussi au système éducatif et à la culture. Elles concernent également l'aménagement du territoire, le maintien de l'équilibre entre toutes les activités économiques, entre les régions, les villes et leurs banlieues.

Dans le domaine social aussi, nous voulons construire un nouvel exemple français. L'ancien fut longtemps remarquable par la continuité dans le progrès, par la solidarité assurée, par la promotion garantie à tous ; il est aujourd'hui menacé par trop d'injustice, d'inégalité, de précarité, de marginalité. Ces maux ébranlent la société, en troublent l'équilibre, en compromettent l'avenir. Il nous faut, à la fois, préserver les solidarités essentielles et en inventer les formes nouvelles que la situation de l'emploi rend indispensables. Il nous faut trouver les solutions aux maux qui menacent de déchirer le tissu social de la nation. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

L'objectif ne peut être, pour un nouveau gouvernement, de définir *a priori* toutes les solutions permettant de surmonter toutes les difficultés. Là comme ailleurs il faut consulter, il faut discuter, il faut confronter les points de vue, il faut négocier.

A la fin du mois d'avril, les représentants des organisations syndicales et professionnelles seront invités à participer à une conférence que je tiendrai avec les ministres responsables à l'Hôtel Matignon. Cette conférence aura pour objet de dresser la liste des problèmes sociaux que notre pays doit résoudre à court et moyen termes, d'établir le calendrier des études permettant de dégager les choix et les solutions. Les résultats de ces études feront l'objet à la fin de l'été prochain d'une nouvelle conférence réunissant l'ensemble des organisations.

La société française ne sera pas réformée pour préparer l'avenir sans l'adhésion, la consultation, la coopération de tous.

Quatre questions sont prioritaires.

La première, la plus importante, c'est la lutte contre le chômage.

Notre objectif, je crois indispensable d'y revenir, est d'établir, en liaison avec les organisations syndicales et professionnelles et, il faut le souhaiter, avec leur accord, les bases

d'une loi quinquennale de lutte pour l'emploi dont le but sera de rechercher tous les moyens de développer l'emploi, notamment en abaissant le coût du travail, en assouplissant les contraintes pesant sur l'emploi, en développant la formation et l'apprentissage des jeunes qui constitue à mes yeux une impérieuse priorité. Cette réflexion doit aussi porter sur les moyens de rendre le traitement social du chômage plus efficace, afin que les chômeurs puissent être réinsérés plus rapidement dans la société active.

On entend souvent affirmer que tout aurait été dit sur ce sujet essentiel, le plus grave de ceux auxquels nous sommes confrontés ; que toutes les méthodes ont été analysées, que tous les systèmes ont été proposés, que personne ne détient la vraie et la complète solution. Il ne s'agit pas de trouver une réponse définitive à un problème avec lequel nous devons vivre sans doute de longues années encore. Il s'agit de faire en sorte que le chômage qui, ainsi que je l'ai déjà dit, progressera inéluctablement cette année, soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décrue puisse être, ensuite, amorcée.

Si nous y parvenons, ce serait déjà un résultat appréciable. Notre ambition est de rompre avec ce cycle infernal où le chômage entraîne l'alourdissement des charges destinées à en soulager les effets, et où cet alourdissement entraîne à son tour l'aggravation du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le deuxième objectif est de sauver nos régimes sociaux de la crise financière dans laquelle ils s'enfoncent en raison de l'inaction des précédents gouvernements. Même le ministre d'Etat procédera à une évaluation exacte de l'ampleur des déficits sociaux qui nous a été cachée, la commission des comptes de la sécurité sociale n'ayant pas été réunie à la date utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut, en premier lieu, rétablir l'équilibre. Pour cela, j'ai demandé que soit étudiée la création d'un fonds destiné à solder, pour partie au moins, les comptes de la gestion précédente. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce fonds serait alimenté par des recettes provenant d'une augmentation de la fiscalité indirecte.

La conférence à laquelle je me propose de convier les organisations syndicales aura pour objectif d'étudier toutes les mesures permettant de parvenir à un équilibre durable des régimes de maladie, de vieillesse et d'assurance chômage. Là aussi, notre but est d'établir une loi quinquennale, en accord avec les partenaires sociaux. A mes yeux, les principes en sont clairs, mais il faut vérifier qu'ils peuvent recevoir une large approbation : séparation de la gestion de chaque risque, consolidation financière de chaque risque, grâce aux mesures qui viennent d'être évoquées, gestion de chaque risque par une plus grande participation des partenaires sociaux selon les principes du paritarisme vers lequel il faut tendre, la tutelle de l'Etat étant allégée.

Néanmoins, l'Etat doit conserver une responsabilité essentielle : veiller à ce que, par une politique de facilité, on ne s'engage dans un cycle de croissance continue des dépenses nécessitant une croissance continue des cotisations. Votre assemblée, lors de l'examen de la loi quinquennale quand elle lui sera soumise, aura l'occasion de décider s'il y a lieu pour le Parlement de se prononcer, à échéances régulières, sur les conditions dans lesquelles cette nécessaire discipline est respectée.

Le troisième objectif de la réforme sociale, c'est l'amélioration du statut des salariés. Il s'agit de développer davantage la participation à la gestion des entreprises, à leur capital et à leurs profits ; il s'agit de supprimer les entraves au déve-

loppement de l'intéressement instituées lors de la précédente législature ; il s'agit de tendre à l'augmentation du salaire direct grâce au transfert progressif de la charge des cotisations familiales des entreprises vers l'Etat, ce qui permettrait également de développer les retraites complémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les familles, sur la solidité desquelles repose l'avenir de la nation, n'ont rien à redouter de la réforme du financement des cotisations familiales. Son objectif n'est nullement de fragiliser la politique familiale ; il est, au contraire, de la conforter. Une loi-cadre garantira de façon incontestable le maintien des moyens de financement de la politique de la famille. Ceux-ci ne pourront lui être retirés, contrairement à ce qui s'est déjà produit dans le passé.

M. Robert-André Vivien. Eh oui !

M. le Premier ministre. Le quatrième objet de la réforme sociale sera de résoudre les situations nouvelles de précarité et de dépendance que font apparaître l'évolution de la société et l'allongement de la durée de la vie. Je pense, notamment, aux personnes âgées dépendantes. Les moyens de leur assurer une vieillesse digne doivent être trouvés. Je pense aux handicapés. Je pense aux sans-abri. Je pense aussi aux victimes des grandes épidémies modernes, en tout premier lieu le sida, contre lequel il faut lutter par une politique de prévention menée sans relâche.

M. Jean-Pierre Brard. Et la recherche ?

M. le Premier ministre. Je compte demander à une personnalité scientifique de haut niveau de faire le point sur l'état de la recherche et les moyens de l'améliorer.

Créer un nouvel exemple français de société, c'est aussi donner une vie nouvelle à notre système d'éducation, à l'image de ce que fut l'œuvre de Jules Ferry il y a un siècle, et travailler à une démocratisation véritable de l'accès à la culture.

M. Jean-Pierre Brard. Avec François Bayrou, c'est mal parti !

M. le Premier ministre. Le modèle français d'éducation fut un grand modèle. Il a bâti la France républicaine, fondée sur l'égalité, la gratuité des études, le mérite. Or l'évolution démographique, le perfectionnement des techniques, les excès de l'uniformité et de la centralisation, la crise économique, les difficultés de l'intégration l'ont mis à mal.

Je tiens à rendre hommage au corps enseignant (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), à son dévouement, à la façon dont il se consacre à la tâche éminente qui est la sienne. Il s'agit de l'associer à la grande action de modernisation qui est indispensable et qu'il appelle lui-même de ses vœux.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut les payer !

M. le Premier ministre. Cette action, quels en seraient les principes ? Il ne s'agit pas de tout bouleverser. Il s'agit de faire évoluer progressivement notre système d'enseignement pour le rendre plus juste, plus efficace, plus démocratique.

Les établissements pourraient être rendus plus autonomes et les pouvoirs dévolus à leurs conseils pour l'organisation des études pourraient être renforcés.

Ces conseils d'établissement devraient accorder une place plus grande aux représentants des collectivités territoriales, des entreprises et des associations. (*Murmures sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Qui paye ?

M. le Premier ministre. Soyons clairs. L'Etat doit conserver la responsabilité de l'enseignement, qui est l'une de ses

missions essentielles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'Etat doit coordonner notre système d'enseignement, en fixer les principes, en définir les programmes, en vérifier les diplômés. Il doit surtout veiller à ce que la solidarité entre les collectivités empêche la naissance d'un enseignement à deux vitesses, l'un dans les régions les moins pourvues, l'autre dans les régions les plus pourvues. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il doit également garder ses attributions en matière de recrutement, de formation et de rémunération des maîtres et des enseignants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant au développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, j'ai déjà indiqué que c'était l'un des moyens essentiels de lutter contre le chômage, notamment le chômage des jeunes. Notre objectif sera de doubler rapidement le nombre de jeunes en formation dans l'entreprise, grâce à un crédit d'impôt accordé aux entreprises beaucoup plus largement qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il faut appeler celles-ci à prendre davantage conscience que l'un de leurs devoirs essentiels, afin d'assurer le progrès et l'emploi, est de participer plus activement à la formation des jeunes et en particulier à la formation de ceux qui ont quitté l'enseignement et qui néanmoins sont sans emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans le domaine de la culture, l'accès du plus grand nombre aux choses de l'esprit et à la connaissance doit être favorisé. La fréquentation des cinémas ainsi que le temps consacré à la lecture n'ont cessé de diminuer depuis une dizaine d'années. Il faut certes aider la création, mais il faut également que ceux auxquels elle est destinée y aient vraiment accès. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce que nous voulons, pour reprendre une phrase d'André Malraux, c'est « donner à chacun les clés du trésor ». Je souhaite, en particulier, que les enseignements artistiques, promus par le gouvernement de M. Jacques Chirac et à la demande expresse de celui-ci, soient développés, que la promotion du livre soit assurée, que la politique de défense du patrimoine soit réaffirmée et que les activités culturelles soient mieux réparties sur tout le territoire de la France. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est ainsi que pourra être soutenu de façon plus efficace le rayonnement culturel de notre pays à l'étranger.

M. le ministre de la culture et de la francophonie s'y emploiera en liaison avec M. le ministre de la communication, auquel je demande de veiller à ce que les chaînes de radio et de télévision publiques remplissent complètement leurs missions de service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Les responsables des chaînes publiques seront invités à proposer des mesures à cet effet.

Créer un nouvel exemple français de société, c'est aussi garantir un développement équilibré de toutes les activités économiques, en évitant de multiplier les exclusions. Cela veut dire garantir une place éminente à notre agriculture (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la*

démocratie française et du Centre.) comme à l'aménagement de l'espace dans notre pays.

La France souffre des conditions dans lesquelles a été menée la négociation sur la réforme de la politique agricole commune. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elle redoute que ses dispositions ne soient encore aggravées par les discussions actuelles sur le GATT. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe socialiste. Guillaume !

M. le Premier ministre. Il me paraît essentiel d'assurer, dans des conditions équitables, solides, durables, l'avenir de l'agriculture française, pour des raisons qui sont à la fois morales, nationales, culturelles, économiques et politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il n'y a pas tellement de domaines dans lesquels la France soit le deuxième exportateur au monde. Elle l'est dans le domaine agricole, elle doit le demeurer. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. le Premier ministre. Nous ne saurions nous résigner à une agriculture française affaiblie, chacun doit bien le comprendre. Nous ne saurions accepter l'inacceptable, et nous entendons pouvoir compter sur la solidarité de nos partenaires.

Pour ce qui est de la politique agricole commune, nous devons absolument obtenir d'eux qu'elle ne fasse pas l'objet d'une application tatillonne et complexe. Nous devons faire en sorte que la préférence communautaire soit réaffirmée. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Nous devons demander pour nos agriculteurs les compensations légitimes et nécessaires.

Soyons-en conscients, mesdames, messieurs les députés, on ne peut cependant tout attendre de Bruxelles.

M. Pierre Mazeaud. Changez Delors !

M. Hubert Falco. Delors dehors !

M. le Premier ministre. Il est nécessaire que des mesures nationales soient prises pour que l'entreprise agricole dispose des moyens indispensables à assurer sa rentabilité. Il faudra en tirer les conséquences sur les plans fiscal, social et financier.

En ce qui concerne les négociations du GATT, après M. le ministre des affaires étrangères, que je félicite du succès de sa mission (*applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), je confirme que nous demandons une discussion non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur les autres dossiers non réglés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Nous n'acceptons pas – et M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur le sait mieux que moi – un système de négociation, étape après étape, qui conduit les pays européens à offrir un front dispersé et ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans le monde. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Notre agriculture n'est pas seule en cause mais, de façon plus générale, c'est notre activité économique tout entière qui est concernée.

Nos entreprises industrielles et commerciales, comme nos partenaires, doivent en être conscients. L'avenir de l'économie européenne et donc de l'emploi est en jeu. Les intérêts de tous sont liés, agriculteurs ou industriels ou commer-

çants, tous doivent définir et proposer au reste du monde des règles de concurrence internationale qui ne fassent pas la part trop belle aux pays les moins soucieux de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour assurer l'avenir de l'agriculture, l'ensemble des organisations professionnelles – je les ai déjà reçues avant-hier – seront invitées à l'Hôtel Matignon dès le début du mois de mai, afin de débattre des mesures à prendre et des positions à défendre. Nous verrons avec elles s'il y a lieu ou non de préparer une loi quinquennale sur l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural.

J'ai également reçu des représentants du monde de la pêche, dont nul n'ignore qu'il connaît de graves difficultés dues à l'appauvrissement des ressources naturelles, à la concurrence et à des engagements pris imprudemment dans le passé.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Emmanuelli !

M. le Premier ministre. M. le ministre de l'agriculture et de la pêche est chargé d'étudier toutes les mesures de nature à améliorer la situation de cette profession.

Une politique vigoureuse et volontaire d'aménagement du territoire est indispensable. C'est une préoccupation commune à M. le ministre d'Etat et à moi-même, c'est celle de tout le Gouvernement. Elle est la garantie d'une plus grande justice. Elle est nécessaire à la solidarité nationale.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le Premier ministre. Elle constitue une responsabilité éminente de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous devons parvenir à un meilleur partage entre collectivités pauvres et collectivités riches (*exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) grâce à l'affirmation du rôle de l'Etat comme organisateur de la solidarité nationale et répartiteur des moyens financiers, dans le respect des principes de la décentralisation, qu'il nous appartient de faire mieux vivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Partout où c'est nécessaire, notre territoire devra être doté d'équipements et d'infrastructures indispensables, au profit de toutes les régions, celles-ci devant être plus étroitement associées à la préparation des décisions.

A cet effet, j'ai décidé, sur la proposition de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, que serait suspendue, jusqu'à nouvel ordre, toute suppression de services publics en zone rurale. (*Applaudissements vifs ou prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Cela concerne aussi bien les administrations de l'Etat que les entreprises publiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le rôle de l'Etat dans le maintien de la cohésion de la nation tout entière a également d'autres aspects. Je veux évoquer ici la situation de nos départements et territoires d'outre-mer qui tiennent une place particulière dans notre nation et qui lui donnent une dimension et un rayonnement mondial. Cet attachement renouvelé à la France d'outre-mer doit se manifester, dans le respect de l'ordre public et de l'état de droit, par la priorité donnée au développement économique et social.

Les problèmes de la ville et des banlieues constituent dans notre pays, comme dans toutes les nations qui connaissent une forte progression de leur urbanisation, une question majeure. De brusques poussées de violence témoignent d'une crise aux causes multiples où tout se mêle et s'additionne de façon explosive : la surpopulation, un habitat inadéquat et dégradé, la coexistence de communautés aux traditions différentes, l'échec scolaire, le chômage, l'insécurité. Certains quartiers en France sont devenus des zones de non-droit. Les problèmes étant aussi divers, les solutions ne peuvent être que multiples. Elles rendent indispensable une coordination interministérielle active. Il faut aménager des banlieues trop souvent inhumaines, en modernisant l'habitat et en développant le logement social, grâce notamment à l'affectation d'une partie des ressources de la privatisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il faut rétablir la sécurité. Il faut mener une politique généreuse et vigoureuse d'intégration. La société doit mieux accueillir une jeunesse en désarroi, en lui offrant un avenir par une formation adaptée. Il faut réintégrer les banlieues déshéritées dans la communauté nationale afin que chacun puisse donner un sens à sa vie et croire en l'avenir.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, en liaison avec tous les autres départements ministériels concernés, et notamment avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, prendra en charge ce dossier difficile. Ici comme ailleurs, il n'appartient ni à l'Etat seul ni aux collectivités locales seules ni à l'initiative privée seule d'atteindre ces objectifs. Les efforts de tous doivent être concertés, sous l'égide de l'Etat.

J'en viens, mesdames, messieurs les députés, à la quatrième orientation de notre action : mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde.

La France n'est pas seule, elle ne doit pas être seule. Elle n'y a ni vocation ni intérêt. Depuis un demi-siècle, elle s'est donnée une mission : participer pleinement aux progrès de la construction européenne.

Tout l'équilibre du continent a été bouleversé par l'effondrement soviétique et l'unification de l'Allemagne. Le grand marché est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Le traité de l'Union européenne a été ratifié par dix de ses signataires dont la France. Maintenant, il faut avancer.

M. Henri Emmanuelli. Qu'en pense le président de l'Assemblée ?

M. le Premier ministre. Par une singulière ironie de l'histoire, aussitôt, les difficultés se sont abattues sur l'Europe. Sa cohésion semble menacée comme si les Douze, après s'être fixé à eux-mêmes une grande ambition, étaient repris par leurs vieilles habitudes de division et d'antagonisme.

Il appartient à la France de lutter contre cette évolution destructrice. C'est à elle de proclamer une volonté de coopération européenne efficace et active ; il faut à la fois maintenir la capacité d'action et de puissance de notre nation, et faire en sorte que l'Europe s'affirme face au monde afin qu'elle paraisse aux yeux de tous, non pas un risque, mais un moyen supplémentaire de croissance et de force économique, une garantie supplémentaire d'influence et de solidité.

Cette politique européenne réaliste, inspirée par l'idée qui a toujours été la mienne qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les intérêts de la nation et les intérêts d'une construction européenne respectueuse de la nation, sera mise en œuvre en liaison avec vous.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. le Premier ministre. Il sera donné vie aux dispositions qui ont été votées par le Parlement français au printemps de 1992 et qui prévoient que les textes émanant de la Communauté sont soumis à un contrôle plus strict et préalable du législateur français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Des propositions vous seront faites afin que les assemblées soient en mesure d'assurer ce contrôle régulier et indispensable, qu'elles n'ont cessé de réclamer et que - j'en suis certain - elles auront à cœur d'assurer.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le Premier ministre. J'y veillerai personnellement.

Vous tiendrez sans doute également à vous interroger sur le mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen afin de rapprocher davantage les citoyens des élus. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les objectifs de la politique européenne sont clairs : approfondir le dialogue avec nos partenaires, au premier rang duquel l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; revivifier les politiques communes actuellement en déshérence, notamment dans le domaine industriel ; limiter les dérapages budgétaires et soumettre l'activité trop bureaucratique de la Commission à un contrôle plus strict. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*, afin que la Communauté participe, elle aussi, au grand effort de restauration des équilibres financiers engagé par tous les pays européens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Un dernier objectif - et non le moindre - est de renforcer le système monétaire européen, dû à l'initiative du président Giscard d'Estaing et qui est fondé sur l'idée que le développement harmonieux des échanges est lié à la stabilité monétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'affaiblissement de ce système ouvrirait la voie au flottement généralisé des monnaies européennes et assombrirait toutes les perspectives de croissance et d'emploi. On ne peut vouloir que se constitue un grand espace européen et ne pas prendre toutes les mesures nécessaires pour que les échanges n'y soient pas perturbés par des variations monétaires erratiques.

Dans le même temps, nous devons, sans relâche, appeler nos partenaires à une cohésion militaire et politique plus forte, qui permette à l'Europe d'exister mieux face au reste du monde.

Nous devons rendre conscients tous nos partenaires européens de l'enjeu vital que constituent pour tous la stabilité politique et le progrès économique des pays d'Europe centrale et orientale, et tout spécialement de la Russie.

Il nous incombe de préparer l'accueil des pays d'Europe centrale et orientale au sein de la Communauté. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ils doivent, pour commencer, y être associés politiquement en attendant que leur réforme leur permette un jour d'y être associés économiquement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pour le reste, nous verrons plus tard.

De façon plus générale, nous ne pouvons pas nous accommoder égoïstement des déséquilibres qui existent dans

de nombreuses régions éprouvées par des conflits ethniques, religieux ou nationaux, et qui remettent en cause des frontières politiques. Sur notre vieux continent, nous savons qu'une frontière n'est jamais totalement naturelle au sens des géographes. La sagesse élémentaire nous conseille de n'y point toucher.

Lorsque la stabilité de la moitié du continent est en cause, c'est également la nôtre qui est menacée.

Il nous faut étudier sans tarder les mesures propres à rétablir l'équilibre et à aider ces pays, dans leur transition tellement difficile vers la liberté économique et la démocratie politique.

Finalement, il s'agit pour l'Europe des Douze de se ressaisir, de donner moins de place aux divisions et aux désaccords, de prendre une conscience plus claire de ce qui nous rapproche et de nos intérêts communs.

L'ordre des décennies passées est mort, ne le regrettons pas. Mais le monde, pas plus que l'Europe, n'a encore trouvé un nouvel équilibre. Les déchirements de l'Europe centrale et orientale, notamment en Yougoslavie, en sont la cruelle manifestation.

Quelle meilleure justification trouver à une politique visant à renforcer la France, à la doter de moyens économiques plus grands et de moyens militaires mieux adaptés, à développer la coopération européenne ?

L'affirmation de notre politique de défense reste donc primordiale. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) La volonté de la France doit se fonder sur l'analyse des nouvelles données de la situation. Quels sont les dangers auxquels nous devons faire face ? Avec quels alliés et dans quelles circonstances ? Au sein de quelles organisations, et avec quels moyens classiques ou nucléaires ? Grâce à quelle coopération militaire, technique et industrielle avec nos partenaires ?

Certes, nous voulons dans ce domaine que la France, avec un outil militaire renoué, soit la force vive d'une véritable entité européenne de défense, établie en liaison étroite avec nos amis et alliés américains. Mais à partir de là, il reste beaucoup de questions auxquelles il nous faut apporter des réponses ! Ce sera la tâche de l'année qui vient.

Afin d'y parvenir sera organisée, en liaison avec toutes les autorités de l'Etat, une réflexion sur ces questions dont les résultats vous seront soumis au printemps prochain. Notre objectif, à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, et à moi-même, est d'établir un livre blanc analysant la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons, les menaces potentielles et les moyens pour notre pays d'assurer son indépendance et sa survie en toute circonstance.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous ne devons pas prendre le risque de nous trouver à l'avenir dans des situations où nos armées ne disposeraient pas de tous les moyens nécessaires pour assurer les missions que le pouvoir politique leur assigne partout où il le juge utile dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est sur la base des conclusions de ce livre blanc que M. le ministre d'Etat élaborera une loi de programmation militaire qui vous sera soumise au printemps de 1994. J'indique d'ores et déjà que, quelles que soient les difficultés, nous ferons tout pour garantir la pérennité de notre capacité nucléaire et sa modernisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies nous y aidera.

Mais la politique étrangère de la France ne se réduit ni sa politique européenne ni à sa politique de défense. Elle doit avoir une autre ampleur, une ampleur mondiale. Nous devons réaffirmer nos responsabilités particulières vis-à-vis de l'Afrique, tant dans le domaine culturel que dans le domaine économique, au moment où ce continent traverse une crise très profonde et souffre de ces plaies terribles que sont les épidémies, les guerres et les famines. Notre solidarité doit y être sans faille, mais exigeante. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Là comme ailleurs, nous appelons de tous nos vœux un développement au service de l'homme et de sa dignité.

Il n'y aura pas de paix assurée dans le monde aussi longtemps que les déséquilibres économiques, monétaires et financiers subsisteront. Ce sont eux qui empêchent toute cohérence dans le développement des nations les plus avancées. Ce sont eux qui menacent la stabilité et le progrès. Ce sont eux, surtout, qui appauvrissent toujours davantage les peuples pauvres.

La France doit, en la matière, s'assigner une mission : œuvrer pour développer un système mondial de commerce et d'échanges, fondé sur l'égalité des responsabilités, l'égalité des droits, le respect de tous les intérêts légitimes.

Par ailleurs, qui ne voit, et je n'ai cessé de le répéter depuis des années, que, depuis vingt ans, la destruction du système monétaire international a perturbé les échanges, déclenché l'inflation, puis, aujourd'hui, une sorte de récession, creusé les déficits financiers, augmenté les taux d'intérêt et accru le chômage dans des proportions qui deviennent insupportables. Aucun développement ordonné du monde n'est possible sans une organisation monétaire stable et permettant la croissance. Afin d'y parvenir, le gouvernement fera des propositions à nos partenaires. Mais il est bien évident que ces propositions seront d'autant plus crédibles que nous aurons su préalablement remettre de l'ordre dans nos affaires.

Tout au cours de l'histoire qui a vu si fréquemment les peuples de l'Europe s'affronter les uns aux autres, de grandes conférences internationales ont eu pour objectif de ramener la paix, l'ordre et l'équilibre. Ce fut le cas en 1815, après les guerres napoléoniennes, lors du congrès de Vienne, ce fut le cas en 1919-1920 après la Première Guerre mondiale, avec les traités de Versailles, de Trianon et de Sévres, ce fut le cas en 1945 lors de la conférence de Yalta.

Il me semblerait souhaitable que, comme l'idée en a été émise, se réunisse une conférence internationale ayant pour objectif de stabiliser la situation de l'Europe et d'y instituer l'équilibre. Cette conférence pourrait être préparée dans le cadre de l'Union européenne, et ses conclusions ensuite soumises à la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. En Europe en effet, la paix et la prospérité doivent incomber en premier lieu aux pays de la Communauté ; la France doit jouer un rôle essentiel dans la préparation de cet équilibre nouveau dont bénéficierait tout notre continent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cet équilibre s'inscrit naturellement dans une société internationale où, conformément à nos vœux, le rôle des Nations unies s'est considérablement accru ces dernières années. Il revient à la France, qui n'a pas ménagé son soutien à l'organisation des Nations unies, de veiller scrupuleusement à préserver le crédit de cette organisation et son autorité, garantes de son efficacité.

Ainsi s'ouvre pour la France une période nouvelle, de travail, d'effort, d'imagination, de volonté.

Le programme que je viens de vous décrire et dont je vous demande de bien vouloir approuver les principes est suffisamment important pour que je sois vraisemblablement

amené à demander à M. le Président de la République de faire en sorte que vous puissiez l'examiner à loisir, si j'ose dire. (*Sourires.*)

Il marque une rupture avec la précédente gestion et c'est bien la volonté du peuple français. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il a pour ambition de mieux préparer la France à son avenir.

Mesdames et messieurs les députés, nous ne devons cultiver aucun pessimisme, aucun esprit de renoncement. Dans un grand nombre de domaines, les résultats de notre action peuvent apparaître rapidement, la sécurité être améliorée, l'apprentissage développé, la justice rendue plus indépendante, le chômage arrêté dans sa progression, la spirale de l'endettement et des déficits stoppée, la baisse des taux d'intérêt rendue effective, la confiance revenir. Ces résultats, notre pays les appréciera, je l'espère, d'ici à un an.

Certaines mesures auront des effets plus progressifs mais je suis sûr qu'ils commenceront à se faire sentir dès l'année prochaine.

Pour l'ensemble de ces réformes, nos concitoyens doivent avoir le sentiment que, même si tous les résultats ne sont pas encore obtenus d'ici à la fin de l'année 1994, notre pays est engagé sur la bonne voie, que le renouveau est en marche, que l'horizon s'éclaircit. Les Français savent bien que tout n'est pas possible à la fois, que tout n'est pas possible tout de suite. Ils sont prêts à l'effort, au travail et à la patience, dès lors que le chemin est tracé clairement, dès lors qu'ils peuvent constater que notre pays progresse. Le moment venu, ils nous confirmeront leur confiance, j'en suis convaincu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A ces nombreuses réformes, il faut associer toutes les femmes et tous les hommes, à quelque parti, à quelque tendance qu'ils appartiennent. Il ne s'agit pas de gouverner pour une catégorie sociale contre une autre, pour certaines régions contre d'autres, pour certains intérêts contre d'autres. Il s'agit de rassembler - c'est tout l'exemple et le message que nous a laissés le général de Gaulle - le plus grand nombre possible de Français au service de l'action de redressement, sans esprit partisan, avec tolérance et compréhension. Je demeurerai toujours ouvert à toutes les consultations indispensables. Le rassemblement de tous les Français est notre héritage commun, que nous ne devons ni déchirer ni menacer.

C'est à un grand effort de redressement, de rassemblement et de tolérance que le Gouvernement vous convie. En application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur la présente déclaration de politique générale...

M. Henri Emmanuelli. C'est risqué! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. ... que je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver.

Vous me permettrez, mesdames et messieurs, de terminer par une note plus personnelle.

Durant la plus grande partie de ma vie, j'ai servi l'Etat, notamment aux côtés du Président Georges Pompidou, ce grand Français dont je tiens à saluer la mémoire et dont je m'honore d'avoir été le collaborateur. Ce fut pour moi une période féconde et heureuse à laquelle le destin assigna un terme trop brutal. Bien des années après, j'entraî dans la vie publique, sous les auspices et à la demande de Jacques Chirac, auquel m'attachent depuis si longtemps les liens d'une indéfectible amitié; grâce à sa compétence et à son courage, son gouvernement eut entre 1986 et 1988 une action bénéfique pour la France; grâce à son soutien

constant, je pus moi-même m'acquitter de la mission qu'il m'avait confiée.

Me voici aujourd'hui devant vous, responsable cette fois du Gouvernement, sollicitant votre confiance et votre appui, pour une action de redressement et de réforme qui concerne la plupart des domaines de la vie nationale.

Mon engagement dans cette action est total. Seul son succès m'importe. Je m'y dévouerai exclusivement. Je sais que vous ne mesurerez pas votre soutien au Gouvernement, qui a besoin de votre confiance pour accomplir sa lourde tâche.

Ce sera difficile? A coup sûr. Périlleux? Peut-être. Indispensable? Evidemment.

Ayons conscience de notre responsabilité devant la France, devant les Français, tous les Français. Convainquons-les que nous saurons comprendre leurs attentes, que nous voulons les rassembler, dans le respect de leurs différentes convictions. C'est l'ensemble du peuple français que nous devons servir, dans sa diversité, mais aussi dans son amour commun pour la patrie.

Mesdames, messieurs les députés, une page de la longue histoire de notre pays est tournée. Une autre est ouverte; elle est encore blanche, c'est à nous d'y écrire les premiers mots. N'ayons pas peur du risque. Ensemble, nous allons bâtir le nouvel exemple français. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et plusieurs députés non inscrits se lèvent et applaudissent très longuement.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je vous précise que le vote sur la déclaration du Gouvernement aura lieu immédiatement après la réponse éventuelle de M. le Premier ministre et la clôture du débat, c'est-à-dire à la fin de la séance de cet après-midi. (« Très bien! » sur quelques bancs.)

J'indique par ailleurs aux intervenants que je serai conduit, dans un souci d'équité, afin de permettre à chaque orateur un égal bénéfice de la retransmission télévisée, à faire respecter strictement les temps de parole, c'est-à-dire à la minute près. (« Très bien! » sur plusieurs bancs.)

La parole est à M. Bernard Pons, premier orateur inscrit.

M. Bernard Pons. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, qu'il me soit permis tout d'abord de saluer à mon tour le président de notre assemblée et de lui exprimer toute l'amitié et toute l'affection du groupe du Rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, au lendemain des élections législatives, M. le Président de la République vous appelait à Matignon, conformément à l'article 8 de la Constitution.

En le faisant, il n'hésitait pas à rendre un hommage appuyé et remarqué tant à votre compétence qu'à votre capacité à rassembler la nouvelle majorité parlementaire.

Est-il plus bel hommage que celui qui vous fut rendu ce soir-là? Je ne le crois pas, mais que cachait-il?

Il cachait le fait que le Président n'avait pas vraiment le choix, que c'était le peuple, la volonté souveraine du peuple qui, le soir du 28 mars, avait souverainement décidé.

C'est donc du peuple, monsieur le Premier ministre, que vous tenez votre légitimité, et vous l'avez d'ailleurs très bien compris en vous présentant dès aujourd'hui, c'est-à-dire dans les délais les plus brefs, devant l'Assemblée nationale afin d'engager la responsabilité de votre gouvernement.

Si cette procédure du vote de confiance n'a pas un caractère obligatoire, elle est cependant la règle non écrite, l'éthique républicaine, l'usage sacramentel de tous les gouvernements depuis la naissance de la V^e République, jusqu'à celui de Jacques Chirac en 1986.

Elle l'est à ce point que même le comité consultatif pour la révision de la Constitution institué par le Président de la République a proposé que l'épreuve du vote de confiance soit imposée à tout gouvernement nouvellement constitué.

Vos trois derniers prédécesseurs n'ont pas eu la force politique, ou les moyens, de venir ici, devant le Parlement, subir cette épreuve de vérité.

M. Robert-André Vivien. Il est bon de le rappeler !

M. Bernard Pons. Mais ceci est le passé, et faisons comme les Français: tournons la page et parlons de demain !

Beaucoup plus que vos prédécesseurs, vous disposez dans l'opinion d'un crédit considérable, qui va d'ailleurs bien au-delà de votre propre sensibilité. Et vous prendrez la mesure de cette audience par le vote qui interviendra tout à l'heure.

Vous prendrez ainsi la mesure de l'ampleur de votre majorité parlementaire, mais aussi et surtout de l'immensité de la tâche et de la responsabilité qui est désormais la vôtre.

Je voudrais d'abord vous dire, monsieur le Premier ministre, que le groupe du Rassemblement pour la République vous accorde toute sa confiance, à vous et à votre gouvernement.

Ce gouvernement a été constitué en un temps record, en dehors de toute combinaison politicienne. C'est une équipe resserrée, gage d'efficacité, une équipe équilibrée, gage de cohésion : un gouvernement bien dans l'esprit de la V^e République.

Je veux saluer ici les femmes et les hommes qui vous entourent et qui, sous votre autorité, se sont mis au travail sans perdre un instant.

En huit jours, vous avez donné à l'action gouvernementale l'impulsion que la France attendait. Et, en huit jours, les Français éprouvent déjà le sentiment que la France est enfin gouvernée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La France, monsieur le Premier ministre, sait l'ampleur de la tâche qui vous attend.

Elle sait que son redressement ne peut être mené à bien que dans la durée.

Mais, lassée des beaux discours, angoissée et impatiente, elle attend de vous des résultats.

La France du chômage, la France des exclus, la France qui souffre, attend beaucoup de vous, monsieur le Premier ministre.

Elle attend que vous preniez les décisions les plus difficiles et que vous engagiez les réformes nécessaires pour restaurer l'autorité de l'Etat, pour restaurer la neutralité de l'Etat, pour restaurer l'efficacité de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les Français attendent de vous que vous remettiez le pays dans la bonne voie.

Vous devez rétablir la confiance perdue, vous devez vaincre le scepticisme.

Et après tant de déceptions, après tant de désillusions, je dirai même à cause de tant de déceptions et de désillusions, vous devez rendre l'espoir.

Monsieur le Premier ministre, soyez l'espoir de ceux qui n'ont plus d'espoir !

J'ai écouté avec attention votre intervention. Votre discours est celui de la responsabilité. Votre programme est conforme au projet de l'Union pour la France, sur lequel nous nous sommes tous engagés, pour lequel nous nous sommes tous battus.

Ce programme a valeur de contrat de législature.

Oui, monsieur le Premier ministre, le redressement de la France est une priorité ! Oui, la reconstruction de l'Etat républicain est une priorité !

En condamnant aussi sévèrement vos prédécesseurs, c'est une mauvaise image de l'Etat que les électeurs ont condamnée. C'est le dévoiement de l'Etat qu'ils ont sanctionné. Ils ont dénoncé son accaparement au profit de ceux qui avaient reçu mandat de le servir.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Bernard Pons. Nos concitoyens demandent aujourd'hui un Etat impartial. Ils aspirent à une justice efficace, indépendante et totalement soustraite aux pressions politiques et aux interférences partisans. Ils attendent que l'Etat apporte les remèdes appropriés au contrôle de l'immigration, à leur sentiment d'insécurité. Et ils ont raison, car c'est le premier devoir de l'Etat.

Je ne doute pas que, dans ce domaine, vous prendrez, comme vous venez de l'annoncer, les mesures significatives que nos concitoyens appellent de leurs vœux, et je ne doute pas que vous les prendrez rapidement.

Vous savez qu'ainsi vous rétablirez le climat de confiance sans lequel aucune politique ne peut espérer réussir.

Oui, la situation économique appelle des mesures à court terme et à moyen terme, et nous nous félicitons que vous ayez, dès votre entrée en fonctions, pris le problème à bras-le-corps en décidant de réaliser 20 milliards de francs d'économies.

A court terme, les secteurs les plus touchés, notamment le logement, le bâtiment et les travaux publics, doivent pouvoir bénéficier de mesures spécifiques.

D'une façon plus générale, il est souhaitable que le coût du travail soit allégé, surtout en ce qui concerne les emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Nous nous félicitons également que les petites et moyennes entreprises, qui forment le tissu économique de notre pays, fassent l'objet d'une attention particulière de votre gouvernement.

A plus long terme, c'est par la politique que vous avez définie, en assurant principalement les conditions d'une croissance saine et durable, que vous pouvez espérer réduire enfin le fléau du chômage. Les résultats obtenus dans la période 1986-1988 par le Gouvernement de Jacques Chirac montrent bien que c'est d'abord dans cette direction qu'il faut agir.

Oui, nous ne pouvons qu'approuver votre intention de proposer au Parlement un programme pluriannuel de maîtrise des dépenses publiques et des budgets sociaux. La situation actuelle n'autorise pas, hélas, l'espoir d'un retour immédiat à l'équilibre. C'est donc bien dans la durée que s'inscrit votre action. Encore faut-il que l'objectif soit fixé, ainsi que les moyens de l'atteindre. C'est tout le sens de ce contrat de législature.

Oui, monsieur le Premier ministre, après les incertitudes et les hésitations de la période qui vient de s'achever, il importe de redéfinir et d'affirmer - comme vous venez de le faire - ce que doit être le rôle international de la France.

Comment ne pas souscrire enfin à votre appel au rassemblement, inspiré de la tradition gaulliste qui est la nôtre ?

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Bernard Pons. La France a trop souffert des divisions, des affrontements partisans, de l'exaltation de je ne sais quel peuple de gauche contre je ne sais quel peuple de droite, comme s'il s'agissait de consacrer une légitimité exclusive.

M. Alain Cousin. Très bien !

M. Bernard Pons. Le moment est venu de rassembler tous les Français, dans l'effort certes - comme vous l'avez

demandé -, mais aussi dans la tolérance, dans la solidarité, dans la fraternité. C'est ensemble, et sous votre direction, que nous devons entreprendre et réussir le redressement national.

En prononçant ces mots, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour celui qui a incarné dans les moments difficiles le Rassemblement du peuple français: le général de Gaulle.

Monsieur le Premier ministre, vous sollicitez la confiance de l'Assemblée nationale. Vous avez le soutien de votre majorité parlementaire, la majorité la plus large qu'un gouvernement de la République ait jamais eue derrière lui.

Pour autant, cette majorité impressionnante ne sera pas inerte, et il est heureux que vous n'attendiez pas d'elle l'inconditionnalité paralysante et stérile.

Le groupe du Rassemblement pour la République souhaite travailler avec vous, la main dans la main. Notre soutien, monsieur le Premier ministre, ne vous fera jamais défaut, mais il ne sera jamais aveugle.

La meilleure façon de vous aider dans une tâche aussi rude, c'est d'instaurer entre nous un dialogue permanent, lucide, un contrat de confiance, où chacun jouera pleinement son rôle ! Vous aurez à prendre des décisions difficiles, en fonction des contraintes lourdes et nombreuses qui pèsent sur l'Etat. Nous voulons, nous, vous rappeler quotidiennement les préoccupations et les aspirations de celles et de ceux qui nous ont élus.

Souffrez donc, monsieur le Premier ministre, que notre soutien loyal soit assorti d'une vigilance active, et parfois même critique. C'est à ce prix qu'il pourra être utile et constructif.

Si je m'emploie à définir ainsi les rapports du Gouvernement et de sa majorité, c'est sans doute parce que nous nous trouvons dans une situation inédite.

L'opposition existe, certes, et elle aura tout loisir de s'exprimer. Mais la majorité, par son ampleur, devra aussi constituer en permanence une force de réflexion, une force de proposition, un relais d'opinion, dont le Gouvernement ne pourra que profiter ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous n'aurez à redouter de notre part, monsieur le Premier ministre, ni surenchères, ni démagogie. Nous demandons que soit mis en œuvre le projet sur la base duquel nous avons été élus. Et pour l'exécution de ce contrat, nous voulons être un aiguillon.

Monsieur le Premier ministre, vous avez notre confiance, comme vous avez celle des Français.

Oui, vous avez raison : une page de la longue histoire de notre pays est tournée. Sur celle qui s'ouvre, écrivons ensemble le premier mot : espoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Mesdames, messieurs, permettez-moi d'abord de m'associer aux propos de M. le Premier ministre et d'adresser, au nom du groupe UDF, toutes mes félicitations amicales et affectueuses à Philippe Séguin pour sa brillante action à la tête de notre assemblée.

Monsieur le Premier ministre, la période que nous vivons est cruciale, la situation du Gouvernement est exceptionnelle, vous avez une responsabilité immense et notre soutien sera exigeant.

La période que nous vivons est cruciale car, sous l'angle international, sous l'angle national comme sous l'angle politique, la situation est nouvelle.

Sous l'angle international, jamais la France n'a été en position d'acquiescer un certain *leadership*.

Sous l'angle européen, l'Allemagne est aux prises avec les problèmes de la réunification et se heurte à des difficultés économiques, financières et sociales, la Grande-Bretagne ne parvient pas à freiner la spirale de la dépression, l'Espagne et l'Italie sont secouées par des convulsions économiques, politiques et financières.

La France peut donc jouer un rôle majeur dans la relance de la construction européenne, et ce en coopération avec l'Allemagne.

La France peut, à travers l'Europe, se poser en partenaire privilégié face aux Etats-Unis. Nous avons la chance d'avoir une nouvelle administration américaine, qui cherche aujourd'hui ses marques, qui cherche à définir de nouveaux rapports commerciaux, qui cherche à affirmer un nouvel ordre international.

Oui, monsieur le Premier ministre, si nous le voulons, la France peut reconquérir un certain *leadership* international. C'est un changement d'époque.

C'est une période cruciale, car rarement la France a traversé une crise d'une telle ampleur : crise politique, crise économique, crise sociale, mais surtout crise morale. La France doute d'elle-même, les Français ont perdu confiance. Mais cette crise peut être à l'origine d'un redressement : en effet, elle nous oblige à des remises en question, à un examen de conscience, à une révision déchirante des privilèges, des rentes de situation, des situations acquises. A nous, monsieur le Premier ministre, de tout mettre en œuvre pour que de cette crise sorte la renaissance du pays !

Si nous le voulons, monsieur le Premier ministre, la France sortira grandie de ces épreuves, car, comme l'avait souligné le général de Gaulle, c'est dans les situations de tempête que la France retrouve son âme, son énergie, sa puissance, son rayonnement.

Période cruciale enfin car rarement la France a été confrontée à de pareils bouleversements politiques. Les idéologies sont tombées en déclin, et nous assistons à l'effondrement d'un parti de Gouvernement : le parti socialiste. Le paysage politique se modifie avec l'émergence de nouvelles aspirations politiques, comme les écologistes. Enfin - permettez-moi de le saluer - le centre, le centre droit a su affirmer sa présence dans le paysage politique.

Nous assistons à la fin de la démocratie idéologique et à l'émergence d'une démocratie paisible. Le débat se substitue au combat, le protagoniste à l'adversaire. C'est l'abandon des querelles idéologiques et l'acceptation par tous des réalités. La France vit, monsieur le Premier ministre, une vraie démocratie : dorénavant, le débat portera moins sur la vision du monde que sur le mode de gouvernement des hommes et le mode de gestion des affaires.

Si nous le voulons, monsieur le Premier ministre, nous accompagnerons en France l'émergence de cette démocratie paisible, de la démocratie du XXI^e siècle.

Oui, la situation du Gouvernement est exceptionnelle. Votre situation, monsieur le Premier ministre, est tout à fait exceptionnelle, car il n'y a plus de querelles idéologiques, car vous avez une légitimité démocratique incontestable, car vous avez une majorité politique - j'allais dire « introuvable ».

M. Jean-Pierre Chevènement. 1815 !

M. Charles Millon. Il n'y a plus de querelles idéologiques, il n'y a plus de « prêt-à-penser », il n'y a plus de solutions toutes faites. Nous avons quitté la guette des systèmes. Vous pouvez maintenant, monsieur le Premier ministre, pratiquer une nouvelle méthode de gouvernement et engager la réforme de la société. Vous n'êtes pas enfermé dans un carcan de solutions inspirées par des idéologies. Vous pouvez vous tourner vers la méthode de l'innovation et de l'expéri-

mentation. Vous pouvez, comme vous l'avez suggéré, engager des réformes dans le monde éducatif, dans le domaine de l'aménagement du territoire ou même dans l'organisation du temps de travail, non pas d'une manière uniforme, mais en favorisant, ici ou là, des expériences et des innovations qui serviront demain de phare à la réforme de la société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Oui, monsieur le Premier ministre, vous pouvez pratiquer une nouvelle méthode de gouvernement. Vous avez une légitimité démocratique incontestable : je n'ai pas à en faire la démonstration, le peuple français l'a faite lors du second tour des élections législatives.

Enfin, vous avez une majorité introuvable à l'Assemblée nationale,...

M. Jean-Pierre Chevènement. 1815 !

M. Charles Millon. ... une majorité au Sénat, une majorité dans les régions et dans les départements.

Vous allez pouvoir, en toute sérénité, avec calme et détermination, engager un pacte pour la réforme et un pacte pour l'emploi.

La période que nous vivons est cruciale. La situation du Gouvernement est exceptionnelle et c'est pourquoi votre responsabilité est immense. Car ce qui est en question aujourd'hui, ce n'est pas la gestion courante des affaires de la France, ce n'est pas simplement le gouvernement des hommes, ce n'est pas une gestion de bon père de famille. Ce qui est en question, et vous l'avez rappelé dans vos propos, c'est la nation.

La France traverse une crise existentielle. Elle doute d'elle-même, de ses institutions, de sa capacité à résister au souffle du déclin et de la division. Comme l'a fait le général de Gaulle en 1958, il est de notre devoir, de notre mission, de redonner confiance aux Français, de leur offrir une espérance, de leur redonner le goût de vivre ensemble.

Ce qui est en cause, c'est notre destin commun. C'est la raison pour laquelle il s'agit, pour vous, pour nous, de refonder la République, de reconstruire notre cohésion sociale et de poursuivre la construction européenne.

Tout d'abord, de refonder la République, en garantissant un Etat impartial. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous avons trop souffert, ces dernières années, d'atteintes répétées à la séparation des pouvoirs entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, entre le pouvoir politique et le pouvoir économique. C'est la raison pour laquelle nous saluons avec joie et plaisir l'annonce que vous avez faite de réformes dans le domaine de la justice, de la réforme de la Haute cour, et celle du Conseil supérieur de la magistrature. C'est aussi pourquoi nous saluons l'annonce d'une loi sur les privatisations car la confusion des pouvoirs a, en particulier, abouti à une société d'économie mixte marquée par des interventions et un mélange de compétences entre pouvoir économique et pouvoir politique.

Refonder la République, c'est garantir un Etat impartial, c'est aussi rétablir l'autorité de l'Etat, et c'est la première mission que vous aurez à poursuivre. Rappelons-nous : si la monarchie s'est établie, c'est parce que le monarque avait pour première mission d'assurer la sécurité de ses sujets. La République ne sera respectée que si elle garantit la liberté des citoyens par une politique de sécurité effective.

Vous aurez notre complet soutien dans toutes les actions que vous mènerez pour permettre l'augmentation de la

sécurité et de la garantie des libertés dans nos villes, nos banlieues et nos campagnes.

Il convient aussi de rétablir l'autorité de l'Etat pour éviter qu'apparaissent, ici ou là, féodalités et corporatismes.

Oui, il convient de refonder la République en garantissant un Etat impartial et en rétablissant l'autorité de l'Etat, mais aussi en protégeant notre identité par une nouvelle politique culturelle permettant à notre langue, à notre savoir, à notre culture de s'affirmer et de rayonner, par une vraie politique de l'immigration, ferme et humaine, susceptible d'atteindre tout ce qui est irrégulier, tout ce qui est illégal, mais facilitant politique d'intégration et politique de coopération.

Nous avons salué votre annonce de la mise en discussion devant notre assemblée de la réforme du code de la nationalité car il est évident qu'il faut que l'étranger puisse choisir de devenir français, et accepter les droits et les devoirs qui en découlent.

Refonder la République, c'est enfin favoriser l'égalité des chances. Car jamais l'inégalité des chances n'a été aussi importante. On le constate sous l'angle géographique : en fonction du lieu d'habitation ; du lieu de domiciliation, les chances de réussite sont différentes dans notre société.

C'est vrai aussi sous l'angle éducatif, et M. le ministre de l'éducation connaît notre analyse et notre point de vue. Il est évident qu'il faudra revenir aux sources de l'école de Jules-Ferry pour garantir une véritable égalité des chances entre tous les jeunes Français, en permettant à certains d'avoir plus car la vie leur aura donné moins du fait de leur milieu social, culturel ou d'habitation.

Le premier objectif est donc de refonder la République.

Le second, c'est de reconstruire la cohésion sociale. C'est une urgence. Nous avons tous vécu cette fracture qui est en train de déchirer le pays avec, d'un côté, celles et ceux qui ont la relative chance d'avoir un emploi, un revenu, une sécurité, un milieu familial, et, de l'autre, ces trois millions de chômeurs, ces deux millions d'emplois précaires, ces centaines de milliers de sans-abri, de sans-toit, de sans-foyer, de sans-revenu. Aujourd'hui, en France, la cohésion sociale, base de la nation, est atteinte, et nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, pour engager la guerre contre le chômage - je dis bien la guerre car il conviendra de mobiliser tous les Français -, pour lutter contre les disparités géographiques par une véritable politique de décentralisation, par une nouvelle politique d'aménagement du territoire, par une grande politique du logement, afin de reconstruire cette cohésion sociale.

Troisième objectif : la construction européenne.

Si l'Europe est le destin de la France, la France peut être l'âme de l'Europe.

Ne soyons pas sensibles aux sirènes protectionnistes. La France doit être à la pointe de la construction européenne. Elle peut être l'aiguillon de cette grande puissance collective.

Elle doit empêcher que la Communauté ne se limite à une simple zone de libre échange.

Elle devra, dotée d'une crédibilité monétaire renforcée par l'indépendance de la Banque de France, proposer à l'Allemagne une initiative politique dans le domaine monétaire. Elle devra, enfin, tout mettre en œuvre pour que, au-delà du marché unique, soient engagées les politiques inscrites dans le traité de Maastricht, qu'il s'agisse de la sécurité ou de la politique extérieure.

Tels sont, monsieur le Premier ministre, les éléments sur lesquels le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre voudrait insister car ils vous conduisent à assumer une responsabilité immense.

Mais notre soutien sera exigeant. Il le sera d'autant plus que ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le redressement économique et social du pays, mais notre conception de la démocratie, de l'Etat républicain, de la nation et de l'Europe.

Il s'agit, d'abord, de notre conception de la démocratie. Une majorité introuvable comme celle-là crée des droits et des devoirs. Nous aurons avec vous le devoir de prendre en charge les aspirations de celles et de ceux qui n'ont pas d'expression parlementaire, de respecter scrupuleusement les minorités, politiques, économiques et sociales, et de faire preuve de mesure et de tolérance, car nous souhaitons que notre démocratie soit un modèle en la matière.

Il s'agit aussi de notre conception de l'Etat républicain.

Les Français, écoeurés par le climat délétère des affaires et par la légèreté avec laquelle a été garantie la séparation des pouvoirs, souhaitent un Etat impartial, une séparation des pouvoirs, des hommes politiques honnêtes, une vraie transparence des décisions publiques (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), enfin, une redécouverte du « bien commun ».

Il s'agit également de notre conception de la nation une et indivisible. Si nous sommes aussi attachés à la décentralisation, à la diffusion des responsabilités, à un équilibre du territoire, à un nouvel aménagement rural, à une nouvelle conception des villes grandes, petites et moyennes, c'est parce que nous pensons que l'unité nationale s'enracinera grâce à la prise de responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous. Il convient d'organiser une diffusion des responsabilités qui pourra ensuite se décliner à travers le respect de l'autre et la garantie de l'égalité des chances.

Il s'agit enfin de notre conception de l'Europe. Nous voulons une Europe communautaire. Nous ne voulons pas d'une Europe passoire, d'une Europe libre-échange, d'une Europe qui se laisse aller. Nous voulons une Europe généreuse, ouverte au monde et qui soit capable d'avoir une influence sur la situation dans les pays de l'Est. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour les Bosniaques, qui habitent ce pays de l'ex-Yougoslavie (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), et qui, actuellement, ne font que constater la lâcheté des grands pays du monde.

Oui, nous voulons une Europe généreuse et ouverte au monde, par rapport à l'Afrique, ce continent qui est actuellement en déclin et qui n'attend qu'une seule chose de nous : un geste non pas de générosité, mais simplement d'amitié, compte tenu de notre histoire.

Nous voulons une Europe forte de nos valeurs et capable de les faire rayonner, en affirmant en particulier la dignité de la personne.

Oui, monsieur le Premier ministre, notre soutien sera d'autant plus exigeant que nous n'avons pas le droit d'échouer. La gauche s'est effondrée. Elle s'est effondrée pour longtemps. Il n'y a donc plus de recours, plus d'alternance crédible dans les années qui viennent. Si nous échouons, ce sera la porte ouverte à toutes les aventures, à tous les extrémismes. Nous avons une obligation de résultat car, vous le savez, si nous échouons, ce sera la désespérance, cette désespérance que j'ai perçue dans les yeux de ce jeune Belleyan qui, après avoir fait des études supérieures, recherche en vain, depuis des mois, un emploi. Ce jeune qui s'interroge aujourd'hui sur sa raison de vivre, sa raison d'être, sa raison d'agir, et qui, en signe de détresse, au terme de l'une de mes réunions publiques, m'a simplement dit : « Quand vous serez à l'Assemblée nationale, n'oubliez pas

cet avertissement de Georges Bernanos : « Quand la jeunesse a froid, le monde claque des dents ». »

Oui, monsieur le Premier ministre, la jeunesse de France a froid du chômage, des affaires, de cet esprit de démission et de renoncement qui souffle trop souvent.

La jeunesse de France attend de vous, de nous, des raisons d'espérer.

Vous pouvez les lui offrir. C'est pourquoi le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre votera la confiance avec loyauté, gravité et exigence.

Loyauté, car nous sommes sûrs que vous serez fidèles à nos engagements, à vos engagements.

Gravité, car nous mesurons la grandeur et le poids de votre mission.

Exigence, car il s'agit tout simplement de la France. Cette France, comme l'a dit le général de Gaulle, « allant et venant sans relâche, de la grandeur au déclin, mais redressée, de siècle en siècle, par le génie du renouveau ».

(*Mmes et MM. les membres du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre ainsi que de nombreux membres du groupe du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Vous êtes, monsieur le Premier ministre, aux commandes de la France. Une nouvelle majorité est en place. C'est le choix démocratique que viennent de faire les Français.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Martin Malvy. Mais la démocratie, ce n'est pas seulement, au terme d'un débat national, l'expression d'une préférence électorale, fût-elle massive. C'est aussi le débat permanent. Et, d'abord, celui qui doit se nourrir, dans cette assemblée, des avis de chacun, qu'il s'agisse de la majorité qui décide ou de l'opposition, de son existence et de l'affirmation de ses droits.

Je n'entends en aucune manière, monsieur le Premier ministre, de mettre en cause vos intentions, pas plus, monsieur le président de l'Assemblée nationale, que les vôtres. Mais, mesdames, messieurs, vous êtes très nombreux, et nous le sommes beaucoup moins. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notre représentation dans cette assemblée, où votre majorité est écrasante, ne reflète pas exactement la réalité politique du pays. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Eric Raoult. C'est la règle du jeu !

M. Martin Malvy. Il vous faudra en tenir compte. Vous disposez d'une liberté qu'aucun gouvernement, qu'aucune majorité n'a eue depuis des décennies.

M. Jean-Luc Reitzer. Comme en 1981 !

M. Martin Malvy. Cette liberté, vous en disposerez. Mais si certains cherchaient à utiliser ce déséquilibre au sein de la représentation nationale pour tenir un monologue dominateur...

M. Jean-Luc Reitzer. Nous ne sommes pas socialistes !

M. Martin Malvy. ... pour nier les vertus du débat et de la transparence, pour chercher à étouffer notre voix, ce débat s'effacerait et pourrait resurgir ailleurs, dans l'affrontement désastreux des intérêts catégoriels. La démocratie y perdrait certainement.

Vous nous assurez du respect du pluralisme et de l'écoute des différences. Nous en prenons acte ; nous jugerons sur pièces.

Cependant, certains signes avant-coureurs plaident déjà pour le contraire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Francis Delattre. Rocard !

M. Martin Malvy. La composition déséquilibrée de la Conférence des présidents de notre assemblée en constitue le premier exemple.

De notre côté, nous serons une opposition responsable

M. Jean-Luc Préel. Ça changera !

M. Martin Malvy. Nous serons responsables d'abord pour être nous-mêmes et pour reconstruire notre avenir.

Les mouvements d'opinion, nous le savons, sont parfois violents et de grande ampleur mais ils se retournent parfois rapidement. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Philippe Legras. Les comités directeurs aussi !

M. Martin Malvy. Nous nous opposerons aux projets qui nous paraîtront néfastes pour le pays. Nous ne pratiquerons pas l'obstruction systématique, ni les attaques personnelles qui ont abîmé et compromis l'image du Parlement. Beaucoup dépend effectivement de vous, monsieur le Premier ministre.

Nous ne nous renierons pas !

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Il n'y a plus rien à renier !

M. Martin Malvy. Vous nous proposez un nouvel exemple français. Si, au lieu de l'hommage au passé et aux enseignants, vous maintenez, par exemple, la priorité à la formation, à l'éducation, à la recherche, nous nous associerons à vos efforts. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

N. Jean-Luc Préel. Bravo !

M. Martin Malvy. Mais si vous démantelez la recherche, notamment la recherche fondamentale, si vous brisez l'éducation nationale, creuset de la nation, nous nous opposerons à votre politique.

Si vous poursuivez l'œuvre accomplie en faveur d'un Etat moderne et déconcentré, nous vous suivrons. Mais si votre projet devait aboutir à dépouiller l'Etat au profit des régions, nous nous y opposerions.

Si vous permettez à l'Etat de jouer pleinement son rôle régulateur, son rôle d'impulsion industrielle dans des domaines stratégiques et qui déterminent notre puissance de demain, nous vous suivrons. Par contre, si vous confiez au seul marché le soin de déterminer notre avenir et notre réussite, nous nous y opposerons.

Si vous maintenez, malgré de puissants vents de déréglementation, la cohésion du territoire national et les solidarités entre les territoires grâce à de puissants réseaux de transports, de télécommunications et d'énergie, nous vous soutiendrons. S'il s'agit, au contraire, de segmenter ces réseaux, d'ouvrir largement à la concurrence internationale les services de base que l'on doit à tous les Français, nous nous y opposerons.

La défense de l'agriculture française, mes chers collègues, c'est aussi la défense du monde rural. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Francis Delattre. Vous l'avez pourtant oublié !

M. Martin Malvy. Je vous ai vu enthousiastes. Soyez convaincus de notre soutien et de notre mémoire.

Si vous confortez la cohésion sociale dans notre pays qui constitue un véritable atout dans un monde ouvert et interdépendant, nous vous suivrons. S'il s'agit de laisser au bord du chemin des populations entières dans les banlieues,...

M. Jean-Louis Goasdouff. C'est ce que vous avez fait !

M. Martin Malvy. ... nous ne pourrions naturellement pas vous suivre dans cette voie. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Francis Delattre. Un peu de pudeur !

M. Martin Malvy. Si vos projets dans le domaine du logement doivent poursuivre et améliorer l'effort entrepris en faveur du logement social, et notamment permettre la poursuite de la réhabilitation des logements collectifs sociaux au rythme passé de 200 000 par an,...

M. Charles Revet. Pour ça, on ne vous a pas attendus !

M. Martin Malvy. ... si votre projet assure un développement équilibré public-privé, nous vous soutiendrons.

Si vous avez l'intention de poursuivre dans la seule voie possible en matière de sécurité publique, à savoir celle qui consiste à concilier efficacité et démocratie, à réconcilier police et société, nous vous suivrons. Mais s'il s'agit de briser cette alliance, de favoriser un mauvais penchant sécuritaire, de nier les libertés individuelles, nous nous y opposerons de toutes nos forces !

S'il s'agit, comme nous l'avons fait dans le strict respect des droits de l'homme, de maîtriser l'immigration irrégulière *(exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* pour favoriser l'intégration de nos hôtes en situation régulière, nous vous suivrons. Mais il s'agit, au nom de l'efficacité, de supprimer toute garantie, tout recours, si l'oukase administratif doit l'emporter sur la justice, nous nous y opposerons de toutes nos forces.

M. Jean Proriol. Et les charters de Mme Cresson ?

M. Martin Malvy. Si vous cherchez, mes chers collègues, à garantir les retraites des Français dans le système par répartition, nous vous soutiendrons. Mais si vous laissez chacun construire sa propre retraite selon ses capacités d'épargne, alors, nous nous y opposerons.

Si vous cherchez à préserver notre système de protection sociale par la solidarité dans les cotisations et par l'égalité dans les prestations, nous nous associerons à vos efforts. Mais s'il s'agit, à l'occasion de « solidarités nouvelles » – je vous ai entendu les évoquer, monsieur le Premier ministre –, de faire reculer la sécurité sociale au profit de l'assurance privée, nous refuserons cette évolution.

Si, pour vous, l'Europe est avant tout un espace de coopération, une construction permettant la réussite des Etats membres, une possibilité d'être à plusieurs ce que nous pouvons prétendre être à nous seuls désormais...

M. André Fonton. C'est-à-dire le contraire du traité de Maastricht !

M. Martin Malvy. ... nous vous suivrons. Mais si l'Europe n'est qu'une zone supplémentaire de libre-échange, si la concurrence n'est pas équilibrée par une préoccupation forte de service public, nous nous opposerons !

M. Charles Revet. Vous avez laissé tout faire !

M. Martin Malvy. Vous le voyez, monsieur le Premier ministre, tout dépend de ce que vous ferez de la liberté d'action nouvelle que vous ont donnée les Français.

Vous ayant entendu, nous avons cependant quelques doutes sur la réforme et sa réussite. L'espérance d'une société nouvelle passerait-elle, mesdames, messieurs, par une majorité dont la dominante est conservatrice ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Les temps auraient effectivement bien changé.

Vous avez avancé, monsieur le Premier ministre, un programme. Nous aurons pour en débattre le temps de sa mise en œuvre.

Vous avez dressé un tableau de la situation de la France, mais il y a la réalité. Nous pouvons nous accorder sur la faiblesse des marges de manœuvre.

Il y a six mois, la croissance européenne devait atteindre 2,5 p. 100 en 1993.

M. Charles Revet. C'est la faute aux autres !

M. Martin Malvy. Aujourd'hui, la perspective européenne est, dans le meilleur des cas, la stagnation.

Monsieur le Premier ministre, nous reprendrons plus tard cet examen. Permettez-moi néanmoins de vous dire dès à présent que plus d'un nouveau gouvernement en Europe préférerait cet héritage à celui qu'il trouverait dans son propre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La dégradation des situations budgétaires est malheureusement le lot commun des grands pays industriels. Tous les grands pays ont franchi la barre des 3 p. 100 de déficit. Le Royaume-Uni dépassera en 1993 celle des 7,5 p. 100 et l'Allemagne réunifiée celle des 5 p. 100 et je ne parle ni de l'Italie, à 11 p. 100, ni de l'Espagne.

La tenue du franc, vos propres choix de politique monétaire réaffirmés avec vigueur cet après-midi, monsieur le Premier ministre, témoignent de la marge qui existe entre le constat des difficultés, leurs conséquences, et leur exploitation parfois excessive à des fins dont l'intérêt majeur me paraît s'être effacé le 28 mars. Ce n'est pas cela qu'attendent les Français de nos débats. Car alors, je serais obligé de rappler les propos de certains d'entre vous qui, hier, s'engageaient à ce que la France retrouve, dès 1993, un taux de croissance de 3 p. 100,...

M. Philippe Vasseur. Oh ! Qui a dit cela ?

M. Martin Malvy. ... les appels à plus de dépenses et les invites à moins d'impôts. Je crains que vous ne puissiez satisfaire pleinement, ni surtout longtemps, les auteurs de ces engagements par le seul ou l'essentiel truquage des privatisations.

Vous nous avez parlé de sacrifices. Je ne nierai pas la nécessité de l'effort. J'attendrai simplement de voir qui le supportera car vous avez pris, monsieur le Premier ministre, beaucoup d'engagements coûteux cet après-midi.

Vous avez défini un projet et vous avez, à juste titre, longuement évoqué le drame du chômage. S'il est un sujet qui doit se traiter loin de toutes invectives, c'est bien celui-là. Votre ambition première est d'en limiter la progression mais vous parlez de progression néanmoins. Lorsque nous tenions ce discours, le commentaire était sévère. Le vôtre, mesdames, messieurs, est plus modeste aujourd'hui qu'hier. Les trois millions de chômeurs...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Les cinq millions !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Les six !

M. Martin Malvy. ... étaient socialistes. En attendant la décade, ils seront, sans doute, ceux de la crise.

Nous examinerons vos propositions pour réduire le nombre des demandeurs d'emplois. Nous approuverons celles qui nous paraîtront aller dans le bon sens, mais nous relèverons et nous combattrons celles qui fondent nos inquiétudes.

Nous nous opposerons à toutes celles qui iraient à l'encontre de la cohésion sociale, celles qui, d'une manière ou

d'une autre, créeraient des distorsions entre les salariés ou remettraient en cause les protections acquises qui sont le résultat d'une longue histoire, de luttes sociales arrachées plus que concédées et auxquelles, mesdames, messieurs de la majorité, vos propres électeurs sont le plus souvent attachés eux aussi.

Mais, monsieur le Premier ministre, le problème de l'emploi ne trouvera pas de solutions satisfaisantes si nous ne savons pas prendre la mesure de cette révolution technologique sans précédent dans notre histoire, qui détruit elle-même l'emploi au fur et à mesure d'avancées aussi exaltantes que redoutables, que ce soit dans le domaine de la production ou dans celui des services.

Les échecs accumulés qui portent le chômage à des niveaux inacceptables dans tous les grands pays industriels organisés sur le modèle occidental en apportent la démonstration.

Mais, au-delà des choix nationaux qui doivent favoriser l'environnement économique - et la croissance - aucun pays, mesdames, messieurs, ne peut se redresser au détriment des autres. L'initiative européenne de croissance, à l'origine de laquelle se trouve la France, constitue sans doute, avec la reprise américaine et la hausse des taux d'intérêt (*Rires*) ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La baisse !

M. Martin Malvy. ... l'une des composantes majeures qui influenceront sur le temps qui vient.

Cela sous-entend une Europe plus assurée d'elle-même, plus ferme dans sa conception et dans ses ambitions. Dans cette démarche qui sera, je l'espère, la vôtre, vous ne trouverez pas, monsieur le Premier ministre, que des partenaires compréhensifs.

Préférence communautaire ? Oui, bien sûr.

Europe sociale ? Oui, certainement.

GATT ? Vous savez que, sans la fermeté de la France, le dossier serait déjà clos. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vos amis européens ne seront pas forcément vos alliés dans chacun de ces débats. Et ceux qui composent votre majorité ne seront pas forcément unis dans leur soutien. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Pour notre part, nous ferons entendre notre voix ici chaque fois que les équilibres auxquels nous sommes attachés seront menacés. Ils risquent de l'être par ceux qui pourraient être tentés par l'esprit de revanche.

M. Roland Nungesser. On n'est pas comme vous !

M. Martin Malvy. Ils pourraient l'être par le patronat, qui vous soutient avec force. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Tapie !

M. Martin Malvy. Le patronat voudra tout - la réduction des charges salariales, des emplois déqualifiés - mais il n'est pas prêt, en contrepartie, à assumer la contrainte sociale.

M. André Fenton. Vous parlez de Tapie ?

M. Martin Malvy. Saurez-vous, monsieur le Premier ministre, résister à cette étreinte ? Saurez-vous convaincre ceux qui ont procédé à des licenciements massifs dans les derniers mois...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Tapie !

M. Martin Malvy. ... de participer, comme vous le souhaitez, à l'effort collectif pour l'emploi ?

Notre vigilance portera particulièrement sur tout ce qui contribue à la cohésion sociale : la protection des plus défavorisées, le système de solidarité, le service public et tout ce qui concerne la maîtrise de notre destin - la politique industrielle, la recherche, la coopération européenne, l'identité culturelle.

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la France continue avec une majorité nouvelle. L'histoire dira son évolution, les grandes réformes accomplies pendant la décennie qui s'achève sur le septennat de François Mitterrand et avec des gouvernements et des Premiers ministres qui se sont efforcés de moderniser notre pays et de maintenir l'unité nationale dans un temps où, trop souvent, les sociétés libérales qui nous entourent ont connu des déchirures profondes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur. Il n'y a pas de quoi se vanter !

M. Jean Proriot. Les Français vous ont déjà jugés !

M. Martin Malvy. Affirmation du rôle de l'Etat dans l'organisation de la société, sans excès, respect de la décentralisation, lutte contre le chômage et cohésion sociale, sécurité mais droits de l'homme et libertés publiques, adaptation de notre système économique, adaptation de notre éducation nationale, politique de la ville mais aménagement réel du territoire, défense d'une nouvelle construction de l'Europe,...

M. Roland Nungesser. Vous énumérez tout ce que vous n'avez pas fait !

M. Martin Malvy. ... et poursuite dans la fermeté de l'action engagé au GATT ; sur tout cela nous serons vigilants, monsieur le Premier ministre, et, avec nous, les Français, « tous » les Français, comme vous avez dit, avec raison à la fin de votre discours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, si, dorénavant, votre majorité détient une représentation aussi hégémonique dans cette Assemblée, elle le doit moins à un soutien des électeurs à votre projet politique qu'à un rejet de la politique du gouvernement précédent. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Francis Delattre. Vous nous avez sauvés !

M. Roland Nungesser. Il n'est plus temps de voter une motion de censure !

M. Alain Bocquet. Vous avez remporté une victoire par défaut, amplifiée par un mode de scrutin qui, une fois de plus, a nié le principe constitutionnel de l'égalité du suffrage.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est vrai !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et en 1981 ?

M. Alain Bocquet. L'Assemblée nationale se révèle comme une image déformée et déséquilibrée du suffrage universel qui s'est exprimé le 21 mars.

Ce n'est pas une politique de gauche que les Français ont rejetée et qui a échoué. L'échec vient au contraire de lui avoir tourné le dos. Et si les Français ont sanctionné une politique d'austérité et de chômage, ils n'ont pas souhaité son aggravation.

L'élection d'un nombre suffisant de députés communistes pour constituer un groupe montre que votre gouver-

nement et votre majorité auraient tort de se croire tout permis.

Notre groupe communiste compte bien tout faire, par sa ferme opposition de gauche et par ses propositions novatrices, pour empêcher cette toute-puissance de votre majorité de droite, et ce en s'appuyant résolument sur la mobilisation et le rassemblement des forces populaires et progressistes de notre pays. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. Ce sont elles qui nous ont élus !

M. Alain Bocquet. C'est bien sûr aux actes que nous serons amenés à juger votre gouvernement. Mais comme vous avez l'intention d'appliquer - je l'ai entendu - tout le programme de l'UPF, il y a de quoi être inquiet car celui-ci répond aux volontés du Conseil national du patronat français (*rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre*) et de la haute finance.

M. Charles Revet. C'est la langue de bois !

M. Alain Bocquet. Il s'inscrit pleinement dans l'objectif d'intégration européenne définie par le traité de Maastricht.

L'espoir d'un changement favorable à la majorité de notre peuple ne peut en aucun cas venir d'une telle logique, celle de l'argent roi qui ronge toute notre société.

Nous sommes confrontés à une crise sans précédent dans sa durée et sa gravité. Cette crise tient à la domination des sociétés multinationales sur les ressources de notre pays et le travail de notre peuple. Rien ne changera vraiment tant qu'on ne s'attaquera pas à la racine du mal.

Tout a été aspiré, broyé dans une folle course au profit spéculatif. Des richesses considérables ont été dilapidées sacrifiant des régions entières. Des millions d'emplois industriels ont été supprimés, privant les entreprises de capacités professionnelles irremplaçables. Ce formidable gaspillage s'accompagne de la précarisation de la vie sociale et ferme à la jeunesse toute perspective d'avenir.

Les hommes et les femmes ne sont pas libres s'ils sont privés d'emploi, s'ils sont chassés de leur terre, s'ils vivent dans l'insécurité et la misère. Les jeunes ne sont pas libres quand l'école entretient la sélection. Aujourd'hui, ils vivent plus mal que la génération précédente. Nous refusons qu'ils soient sacrifiés. Nous demandons qu'un grand débat sur la jeunesse soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*) La grandeur d'un pays se mesure à sa capacité d'assurer l'avenir de la jeunesse.

Pour changer, il faut des choix inédits, des choix progressistes qui unissent la justice sociale et l'emploi, la démocratie et l'efficacité économique.

Les Français aspirent à une vie plus sûre, plus juste, dans un pays indépendant et pacifique. Ils n'ont pas voté pour Maastricht les 21 et 28 mars derniers pour faire de la Banque de France une succursale de la Bundesbank, pour les délocalisations ou la réduction des budgets sociaux, pas plus que les agriculteurs n'ont voté pour la liquidation de dizaines de milliers d'exploitations qu'entraînerait la réforme de la PAC. Les gens aspirent à la sécurité de l'existence, à une nouvelle qualité de vie, à une ville où la ségrégation serait exclue. Ils n'ont pas voté pour que leur commune soit livrée à la spéculation immobilière.

La politique que vous venez de présenter, monsieur le Premier ministre, ne constitue pas une alternative à celle de vos prédécesseurs, elle porte l'empreinte de Maastricht. Elle appelle, une fois de plus, les salariés et les familles populaires à financer de nouveaux avantages bénéficiant non aux entreprises françaises ou à l'investissement en France mais au

capital financier. Il manque à cette politique la solidarité, la générosité et le sens de l'intérêt général. Elle ne pourrait qu'aggraver le chômage et les inégalités en affaiblissant les capacités de résistance de notre pays. Votre gouvernement reste bien silencieux à propos du récent renouvellement de l'accord CEE-Japon sur l'automobile qui porte un lourd préjudice quant à l'avenir de cette grande industrie nationale.

La politique du franc fort affaiblit la France. Face à la désorganisation monétaire, l'attachement sans faille à Maastricht constitue une réponse à courte vue. Au passage, pour d'évidentes considérations politiciennes au sein de votre gouvernement, sur les bancs de votre majorité, sous prétexte que le référendum est passé on entend dire que Maastricht c'est fini. Cela ne fait pourtant que commencer !

L'avenir appartient-il vraiment aux revanchards qui n'avaient pas accepté la nationalisation de la Banque de France par le Front populaire ? Le progrès consiste-t-il à casser les instruments originaux dont notre pays s'est doté au fil des décennies et à attaquer les services publics comme EDF-GDF, France Télécom, ou la SNCF ?

Les privatisations que vous envisagez ne sont-elles pas non seulement un trompe-l'œil face à la crise financière, mais d'abord le sacrifice d'un atout majeur pour une politique de l'emploi et de la croissance.

Au cours de cette législature, les députés communistes auront à cœur d'être les porte-parole de tous ceux qui auront à souffrir de la politique d'austérité et de chômage. Ils seront aux côtés de tous ceux qui refusent que le profit fasse loi et qui agissent pour défendre leurs droits. Ce que les députés communistes proposent, c'est de s'engager dans des choix modernes. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sortir de la crise nécessite de faire appel à l'initiative, à l'intervention la plus active des salariés et des citoyens. Une nouvelle croissance est nécessaire pour répondre à la diversité des besoins et à l'obsédante priorité de l'emploi. N'y a-t-il pas eu recul du chômage chaque fois que les conditions de la croissance ont été créées dans notre pays comme à la Libération ou en 1968 ?

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Les moyens financiers existent. Aujourd'hui les profits alimentent la spéculation. C'est la course à l'argent facile. Plus de la moitié des 1 200 milliards de profits dégagés l'an dernier par les entreprises et les sociétés françaises ont été investis dans les placements financiers.

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. C'est là, monsieur le Premier ministre, qu'il faut aller chercher l'argent !

Donner la priorité à l'investissement productif et à l'emploi appelle au contraire de lutter contre les gaspillages en taxant la spéculation et l'exportation des capitaux. Il faut avoir le courage de dire non aux licenciements qui sont la cause première du chômage. C'est pour empêcher qu'il ne s'aggrave davantage que, sous la précédente législature, les députés communistes se sont battus...

M. Jean-Claude Gayssot. Contre la droite !

M. Alain Bocquet. ... pour faire adopter une loi en faveur de l'emploi précisant qu'aucun licenciement ne peut intervenir tant qu'un plan de reclassement n'est pas présenté et visant à ce que l'utilisation de l'argent public versé aux entreprises soit contrôlée par des commissions départementales.

Le comportement de votre gouvernement et de votre majorité quant à la mise en application rapide de cette loi sera significatif de vos intentions réelles en matière de lutte pour l'emploi.

M. Maxime Grometz. Chiche !

Alain Bocquet. Nous proposons qu'un grand débat sur les questions prioritaires de la lutte contre le chômage et pour l'emploi soit organisé dans notre assemblée.

Il est nécessaire d'aller vers les trente-cinq heures sans réduction de salaire (*rires sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et applaudissements sur les bancs du groupe communiste*),...

M. Robert-André Vivien. Y a qu'à !

M. Alain Bocquet. ... et non vers un prétendu partage du travail qui ne vise qu'à diminuer encore des salaires déjà trop bas et à généraliser la précarité. Un récent rapport officiel préparatoire au XI^e Plan montre qu'en réduisant de deux heures par semaine le temps de travail c'est 500 000 à 600 000 emplois qui pourraient être créés. Pour y parvenir la France doit s'appuyer sur de grands services publics de qualité adaptés aux besoins de notre temps, qu'il s'agisse des postes et télécommunications, de l'énergie, des transports, de la santé ou de l'école. Elle a besoin d'entreprises nationalisées efficaces, dynamiques, profondément démocratisées.

La France a la possibilité de produire et de créer français, notamment en reconstituant de véritables filières industrielles et agro-alimentaires de production en les protégeant des décisions de casse de la Communauté économique européenne.

Il ne faut pas livrer les groupes essentiels de l'économie et le secteur bancaire à l'emprise du capital mais les y soustraire.

Face à la crise du logement et à des loyers exorbitants, il faut en finir avec une politique qui ne rapporte qu'aux spéculateurs et aux banques, mener une grande politique de construction et de réhabilitation avec un autre mode de financement pour le logement social.

La justice sociale est inséparable de la croissance. Les acquis sociaux ne sont pas des privilèges mais des droits. Et d'ailleurs, plus les inégalités s'accroissent, plus l'économie française s'affaiblit. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté appelle de mettre fin à la politique des bas salaires. Un SMIC à 7 000 francs n'est pas un luxe pour vivre avec quelque dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Il faut aussi un RMI plus élevé et ouvert aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, avec de véritables moyens d'insertion, des mesures préventives à la marginalisation comme l'interdiction des expulsions, des coupures d'eau, de gaz et d'électricité pour les personnes de bonne foi frappées par le chômage. Le RMI devrait être financé intégralement par l'impôt sur les grosses fortunes. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe communiste.*)

Loin d'être une charge pour la société, la protection sociale constitue un moyen indispensable de son développement. Garantir le droit à la retraite à soixante ans et le droit à la santé ne peut que contribuer à lutter contre la crise. Au lieu d'augmenter la CSG, qui devrait être supprimée, taxer les revenus financiers au même taux que les cotisations salariales permettrait à la sécurité sociale de retrouver son équilibre.

En matière d'éducation, la politique doit avoir pour objectif de donner à tous les enfants un niveau de connaissance le plus élevé possible et les moyens du service public de l'enseignement, de la maternelle à l'université, doivent être portés à la hauteur des besoins. C'est un effort public et national qui est indispensable et l'action de transfert vers l'éducation des crédits affectés au ... nent devrait se poursuivre.

Protéger l'environnement va de ... l'essor économique. Comment, par exemple, lutter contre les nuisances automobiles sans une politique de tr ... ert du trafic routier

poids lourds vers le rail ? Comment lutter contre la désertification rurale sans refuser la réforme catastrophique de la PAC ?

Quant à l'essor des libertés, il commence sur le lieu de travail. Les droits des salariés de s'exprimer, de participer aux choix de l'entreprise, ont besoin d'être garantis et étendus. A cet égard, allez-vous faire discuter à l'Assemblée la proposition sénatoriale portant atteinte au droit de grève ? Ce serait une véritable agression contre le monde du travail !

Les communistes agissent pour une démocratisation des institutions rompant avec le présidentialisme et assurant la primauté du Parlement. La démocratie implique l'instauration de la proportionnelle comme le respect du pluralisme, les moyens de garantir la liberté de l'information et un accès égal aux formations politiques.

La campagne de discrédit alimentée par les scandales a éloigné les citoyens de la politique. Nous pensons que la vraie prévention c'est de soustraire les activités politiques à la domination de l'argent. Il faut rendre non amnistiables les détournements d'argent public. Il faut aussi faire progresser le pluralisme et la transparence dans la démocratie locale.

On ne fait pas vivre une communauté nationale par la division et l'exclusion. Une révision du code de la nationalité ne pourrait qu'aiguiser cette dernière.

Pour leur part, les députés communistes, précurseurs de la loi de 1990, continueront leur action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Quant la droite était au pouvoir, elle avait fait deux bonnes lois : celle de 1970 contre le racisme, celle de 1973 sur la nationalité. Les communistes les avaient votées. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, ne donnez pas de gages aux marchands de haine !

Enfin, la France doit être la France. Beaucoup dans la nouvelle majorité semblent se délecter d'une France trop affaiblie pour maîtriser son destin.

Dans les négociations du GATT notre pays doit utiliser simplement, tranquillement, son droit de veto, en Etat souverain ; c'est la condition d'une nouvelle croissance.

Nous souhaitons une France qui anime la coopération en Europe, non pour sacrifier son peuple et ses traditions, mais pour créer des richesses afin de répondre aux besoins de tous les peuples européens dans le respect de leur identité.

Nous souhaitons une Europe qui ne soit ni dominée par l'Allemagne ni soumise aux Etats-Unis. Après Maastricht et les rudes désillusions du marché unique les Français aspirent à des coopérations nécessaires dans l'intérêt mutuel et le respect de la souveraineté des nations.

Les Français souhaitent une France libre et souveraine, engagée résolument en faveur de la paix, du désarmement et d'un ordre international plus juste. Les députés communistes sont plus que jamais pour l'élimination complète des forces nucléaires de la planète. La France doit non seulement prolonger le moratoire des essais nucléaires mais décider de leur arrêt définitif.

La communauté européenne devrait être un point d'appui pour les forces pacifistes et non pas pour les va-t-en-guerre qui ont suivi l'Allemagne dans son action pour attiser les nationalismes des Balkans. A l'exclusion de toute intervention militaire, il faut favoriser une solution politique dans l'ex-Yougoslavie.

Pour résoudre le problème de la faim et du sous-développement le recours à l'arme alimentaire devrait être banni. La France doit clairement se prononcer en faveur de l'annulation de la dette et signer avec les pays producteurs de matières premières des accords d'Etat à Etat pour que leurs ressources soient payées à leur juste prix.

Monsieur le Premier ministre, c'est parce que nous sommes convaincus que la société doit être plus juste, plus généreuse, que nous nous opposerons à la politique que vous entendez mener. Au cours de cette législature, les députés communistes seront aux côtés de ceux qui souffrent, qui luttent, pour les aider à se défendre.

M. Jean-Louis Goasdouff. Mais nous aussi !

M. Alain Bocquet. Dans notre action à l'Assemblée nationale, nous comptons nous appuyer en permanence sur l'action des forces populaires sans laquelle aucune avancée n'est possible dans notre pays.

Jean-Luc Reitzer. Le peuple, c'est nous !

M. Alain Bocquet. Nous voulons de même nous inspirer largement de l'avis de tous les progressistes. Nous partageons l'idée qu'il n'y aurait pas d'avenir pour ces hommes et ces femmes de progrès si on ne répondait pas à l'attente de notre peuple d'une autre politique de justice, d'honnêteté, de solidarité et d'une autre façon de faire de la politique.

Jean-Luc Reitzer. Ça suffit, camarade !

Alain Bocquet. Les députés communistes entendent bien contribuer à cette réflexion et sont prêts à participer à tout dialogue et échange. Ce que nous avons à cœur de faire vivre c'est l'union dans l'action pour aider les Françaises et les Français dans leur diversité à se rassembler sur une alternative véritablement de gauche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, M. le Premier ministre a l'intention de répondre brièvement aux orateurs. Il le fera aussitôt après une courte suspension de séance et le vote commencera dès la fin de son intervention.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt, est reprise à dix-huit heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai déjà tellement abusé de votre temps que vous comprendrez sûrement que je réponde assez brièvement aux interventions des divers orateurs.

M. Jean-Claude Gayssot. Ça dépendra des réponses !

M. le Premier ministre. En tout état de cause je répondrai, et tout d'abord à M. Malvy qui m'a demandé comment nous pourrions faire des réformes avec une pareille majorité. *(Sourires.)* Eh bien, monsieur Malvy, c'est justement avec cette majorité-là que nous entendons faire des réformes et pas avec une autre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Les Français ont manifesté lors des élections leur lassitude, leur désir de changement. Nous avons pour impérieux devoir de répondre à leur attente.

M. Malvy s'est par ailleurs inquiété de savoir comment les divers engagements que j'ai pu prendre ou les promesses que j'ai pu faire pourraient être tenus. Je tiens à le rassurer. Lorsque j'ai quitté le ministère des finances en 1988, le déficit budgétaire s'élevait à un peu plus de 100 milliards de francs. Le successeur de M. Malvy, M. Sarkozy, présentera un collectif qui montrera qu'il valait mieux succéder au gouvernement de 1988 qu'à celui qui a quitté le pouvoir en 1993 ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Malvy a également indiqué que l'héritage qui nous était transmis était enviable, au regard de la situation que connaissent nombre de nos partenaires. Certes, il n'est pas dans mon propos d'entrer dans une discussion de chiffres, mais permettez-moi, monsieur le président Malvy, de citer ceux du chômage.

Le taux du chômage par rapport à la population active est de 7,3 p. 100 aux États-Unis et il approche de 6 p. 100 en Allemagne de l'Ouest. Je ne parle pas du Japon où la situation est vraiment différente, mais je vous rappelle que ce taux est de 10,6 p. 100 en France. Nous avons donc un million de chômeurs de plus que si notre situation était semblable à celle de l'Allemagne de l'Ouest.

Je m'en tiens là pour ce qui est des chiffres, mais ceux que j'ai cités montrent bien que notre pays connaît une situation de crise.

M. le président Malvy a enfin, dans un discours très équilibré auquel je tiens à rendre hommage, souligné que son groupe pourrait approuver certains de nos actes mais qu'il s'opposerait à d'autres. Il a bien fait de le rappeler, mais qu'il me permette d'exprimer le regret qu'il ait agité quelques épouvantails, l'expérience lui montrera notre bonne foi en la matière.

Puisqu'il a conclu qu'il soutiendrait le Gouvernement quand il serait d'accord avec lui, nous attendons et nous verrons comment cela se passera concrètement. En tout cas je le répète, je serai toujours à l'écoute des propositions, d'où qu'elles viennent, dès lors qu'elles me paraîtront aller dans le sens de l'intérêt public.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. le Premier ministre. M. Bocquet a tenu un discours – j'espère qu'il me pardonnera de le souligner et qu'il ne prendra pas cela en mauvaise part – qui m'a paru quelque peu décalé. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* En effet, s'il était censé s'exprimer contre le projet que je présentais, contre la déclaration que je faisais, il semblait plutôt parler contre le précédent gouvernement socialiste que le groupe communiste a constamment soutenu. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste. – Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Je vais en donner quelques exemples.

Il a ainsi indiqué que j'allais faire la politique du patronat. Mais enfin, qui, durant tant d'années, s'est tellement targué d'avoir l'appui des chefs d'entreprise ? Est-ce moi ? Non !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous l'aurez sans le demander !

M. Maxime Gremetz. Vous l'avez déjà !

M. le Premier ministre. Peut-être l'aurai-je sans l'avoir demandé, mais je pense que vous-mêmes ne le refuseriez pas s'il vous le donnait ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Bocquet a également affirmé que cela allait être la politique de l'argent-roi. Je voudrais poser une question : de 1988 à 1993 l'argent a-t-il été asservi dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Vous le transformez en électron libre !

M. le Premier ministre. Monsieur Bocquet, puisque vous avez prétendu qu'il y aurait action contre les salariés, je vous pose trois questions.

D'abord, qui a doublé le chômage dans notre pays depuis douze ans ? S'agit-il, oui ou non, des gouvernements socialistes que vous avez soutenus ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oui ! Oui !

M. Louis Pierna. C'était une politique de droite !

M. Maxime Gremetz. Soutenue par vous !

M. le Premier ministre. Ensuite, qui a doublé les cotisations personnelles à la sécurité sociale depuis douze ans ? Est-ce nous ou les gouvernements socialistes que vous avez soutenus ?

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce sont eux !

M. Maxime Gremetz. Une politique de droite !

M. Patrick Balkany. C'est la gauche !

M. le Premier ministre. Enfin, qui a déséquilibré les régimes sociaux depuis douze ans ?

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce sont eux !

M. le Premier ministre. Est-ce nous ou les gouvernements socialistes que vous avez soutenus ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Maxime Gremetz. Une politique de droite !

M. le Premier ministre. M. Bocquet a conclu en indiquant que son groupe ne soutiendra pas le Gouvernement. J'en prends acte sans surprise. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Muguette Jacquaint. Nous ne soutenions pas le précédent ; ce n'est pas pour soutenir le vôtre !

M. le Premier ministre. Néanmoins, si des propositions venant de votre groupe, comme des autres, me paraissent aller dans le sens de l'intérêt national, je les prendrais en considération, comme celles des autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Gayssot. Nous avons demandé un débat à l'Assemblée nationale sur l'emploi !

M. le Premier ministre. M. le président Pons et M. le président Millon s'étaient auparavant adressés à moi. Bien que je sois attaché à l'union de la nouvelle majorité, comme je l'ai constamment été depuis cinq ans au temps où elle était l'opposition, chacun comprendra que je ne pousse pas ce sentiment d'union jusqu'à leur répondre ensemble, et que je préfère le faire séparément. *(Sourires.)*

D'abord, je me dois de remercier de tout cœur le président Pons de la confiance qu'il m'apporte au nom du groupe du Rassemblement pour la République.

M. Maxime Gremetz. C'est une surprise !

M. le Premier ministre. On peut aussi avoir de bonnes surprises dans la vie publique, n'est-ce pas ? *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Il a insisté à juste titre sur la rudesse de la tâche que nous devons assumer et il a mis l'accent sur l'ampleur des réformes qu'attend la société française. Il a d'ailleurs eu raison de souligner que nos concitoyens attendaient des résultats.

Nous les attendons aussi, monsieur le président Pons, et nous comptons sur votre concours et sur le soutien de tout le groupe que vous présidez pour que ces résultats apparaissent le plus vite possible.

Vous avez également indiqué – c'est un point commun avec le président Millon, ce qui est parfaitement normal – que votre soutien serait total et loyal, mais qu'il serait vigilant et, s'il le fallait, critique. Or je n'ai jamais demandé à qui que ce soit l'inconditionnalité. Je suis attaché à ma propre liberté et je reconnais la liberté de tous tant dans cette assemblée qu'en dehors.

Mme Barnadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le Premier ministre. Je souhaite donc que vous n'hésitez pas, lorsque les choses ne vous paraîtront pas aller dans le bon sens, à le relever. Certes, il y a à la fois le fond et la manière de dire les choses. Mais je fais toute confiance au président Pons en la matière. *(Sourires.)*

Vous êtes les élus du peuple. La Constitution et les principes de la République vous confèrent le droit de critique et de proposition. Il est parfaitement normal, il est même souhaitable que vous en usiez. Néanmoins, je rappelle que la Constitution me confère également, en ma qualité de chef du Gouvernement, un certain nombre de prérogatives. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé qu'ensemble nous arriverons à nous comprendre et à accomplir du bon travail.

Je suis extrêmement confiant et reconnaissant par avance du soutien que le groupe du Rassemblement pour la République apportera au Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le président Millon a insisté sur le fait que nous étions dans une situation exceptionnelle qui nous donnait des chances exceptionnelles. Il est vrai que nombre d'éléments positifs nous permettent de considérer que nous sommes à un tournant de notre histoire et que nous avons des moyens politiques que d'autres n'ont pas eus avant nous et que d'autres n'auront peut-être pas après nous. Pour autant n'exagérons pas la facilité de l'exercice, monsieur le président Millon, même sur le plan politique, et vous savez bien pourquoi.

J'ajoute que la situation du pays qui connaît des difficultés exceptionnelles est telle que nous devons tout essayer pour la redresser le plus rapidement possible.

J'ai tenu à l'Assemblée un langage de vérité et vous avez eu raison d'indiquer que nous avions une obligation de résultats. Toutefois, je ne peux pas aujourd'hui cacher la vérité au pays : en 1993, nous assisterons sans doute à une dégradation de la situation de l'emploi. Mais mon espoir, ma volonté, c'est que, grâce à vous et à votre soutien, nous puissions la redresser au début de 1994 et amorcer une évolution positive.

Le président Millon a relevé que le Gouvernement avait une immense responsabilité devant le pays. Il a raison et j'en suis plus conscient que quiconque. Cependant, je suis persuadé que, grâce à votre concours aux uns et aux autres, au groupe de l'UDF comme au groupe du RPR, nous parviendrons à remplir notre mission et à accomplir notre tâche.

Monsieur le président Millon, comme le président Pons, vous m'avez apporté un soutien complet, loyal, mais exigeant et lucide. Cela est fort bien ainsi, car je ne voudrais pas d'un soutien « les yeux fermés ». Je suis, en effet, persuadé que le dialogue nous permettra aux uns et aux autres d'enrichir nos projets. C'est d'ailleurs dans ce but que j'ai tenu, dès mardi dernier, à mettre en place un instrument de coordination de l'ensemble de la majorité.

Je remercie donc et le président Pons et le président Millon – cette fois je les associe ! – du soutien qu'ils ont bien voulu m'apporter.

Mesdames, messieurs les députés, dans quelques semaines, le Gouvernement vous présentera un collectif budgétaire qui vous permettra de connaître la situation véritable de notre pays sur le plan financier. Il est bien vrai que les marges de manœuvre sont étroites. Il est bien vrai que nous serons obligés de demander des sacrifices à nos concitoyens, mais – je le répète – je ferai en sorte que ces sacrifices épargnent les plus faibles et ceux qui sont déjà dans la peine et dans le besoin.

Nous avons cependant déjà obtenu certains résultats et je vous donnerai un seul exemple avec des chiffres que l'on m'a communiqués aujourd'hui : le taux du marché du loyer de l'argent à court terme qui était de 10,69 p. 100 le 29 mars dernier est aujourd'hui de 9,12 p. 100, ce qui représente une baisse d'un point et demi. Puisque nous avons une différence de trois points avec l'Allemagne, cela montre que nous en avons comblé la moitié en dix jours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Erard. A ce rythme, où va-t-on !

M. le Premier ministre. C'est le signe que notre message de redressement, de volonté et d'effort commence à être bien compris. Nous ne sommes certes pas au bout de nos peines et il reste encore beaucoup à faire, mais je suis certain que nous pourrions y parvenir.

J'ai entendu également, dans tel ou tel propos, que certains se demandaient si notre programme n'était pas trop important, s'il ne comportait pas trop de mesures, si la barque n'était pas trop chargée ? Certes elle est chargée, mesdames, messieurs les députés, mais parce que nous avons une grande ambition. Je ne veux pas revenir sur ce qu'a été la dernière période, avec ses lacunes et ses mérites, car l'Histoire jugera. Mais je pense que nous pourrions avoir réalisé cette grande ambition à la fin de cette période historique dans laquelle nous entrons.

Aurons-nous besoin d'un an ou de deux ans ? Personnellement, j'ai estimé qu'il faudrait cinq ans pour que certains, puis d'autres mènent à bien les actions nécessaires. Il est cependant indispensable que, durant cette période de cinq ans, les choses changent profondément dans notre pays et ce, pratiquement dans tous les domaines de la vie nationale, de la vie économique et de la vie sociale.

Ne regrettez donc pas, je me permets de vous le dire, mesdames, messieurs les députés, l'importance de ce programme. Il vous permettra d'apprécier les choses dans leur véritable perspective, de reclasser les propositions que nous soumettrons à votre décision dans leur cadre précis.

Si vous nous accordez, comme je l'espère, la confiance que nous sollicitons, commencera pour le Gouvernement une période de travail intense. Nous avons besoin de vous, de chacun et de chacune d'entre vous, de votre esprit d'invention, de votre esprit de responsabilité et de votre sens de l'unité nationale.

Je souhaite donc que s'ouvre entre nous une période de coopération active, féconde qui nous permette de dire tous ensemble, le moment venu, à nos concitoyens que nous sommes des hommes et des femmes de parole qui auront bien travaillé pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Le débat est clos.

Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier,

de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune.

Le vote va avoir lieu par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur rappelle qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le sens du vote, le nom et la signature du délégué.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre J.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert pendant une heure.

Il sera clos à dix-neuf heures cinquante-cinq.

(Le scrutin est ouvert à dix-huit heures cinquante-cinq.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers vingt heures trente-cinq.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	540
Nombre de suffrages exprimés	538
Majorité absolue des suffrages exprimés	270
Pour l'approbation	457
Contre	81

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Charles Revet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi de vous dire, au nom de tous mes collègues du Gouvernement, combien je suis ce soir, heureux d'avoir votre soutien, un soutien aussi large et aussi sincère.

Maintenant, nous allons nous mettre au travail ; il y en a beaucoup : celui que j'ai dit et aussi celui que je n'ai pas dit parce que je ne le connais pas encore.

Nous avons devant nous de longs mois d'efforts, mais je suis très confiant, car le vote que vous venez d'émettre est le signe que notre coopération, que notre collaboration se poursuivront dans d'excellentes conditions.

Vous pouvez compter sur moi pour que cette coopération soit active et efficace, sous votre égide, monsieur le président, et sous celle du Bureau de l'Assemblée.

Encore une fois, mesdames, messieurs les députés, merci.
(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

7

ÉLECTION À LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Je rappelle que la conférence des présidents a décidé de fixer au mercredi 14 avril l'élection au scrutin secret des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Ces élections requièrent la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Les scrutins seront ouverts de quinze heures à dix-huit heures.

Les candidatures devront parvenir à la présidence au plus tard le mardi 13 avril à dix-neuf heures.

8

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE QUATRE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

M. le président. Il y a lieu de procéder à la désignation des membres de quatre délégations parlementaires.

J'invite MM. les présidents des groupes à faire parvenir à la présidence, avant le mercredi 14 avril 1993 à dix-huit heures, les noms de leurs candidats :

- à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes ;
- à la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ;
- à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Les nominations prendront effet dès la publication des noms au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose de confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le soin de présenter les candidatures à la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 du même article, les noms des candidats

devront être remis à la présidence avant le jeudi 29 avril 1993, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet dès la publication au *Journal officiel* du 30 avril 1993.

9

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Il y a lieu également de procéder à la nomination de douze membres titulaires et de douze membres suppléants, représentant la France à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le mercredi 14 avril 1993, à dix-huit heures.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, leur nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

Dans le cas contraire, il appartiendrait à la conférence des présidents de fixer une date pour la nomination par scrutin.

10

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat une proposition de loi organique, modifiée par le Sénat et dont l'Assemblée nationale était saisie à la fin de la précédente législature, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes.

La proposition de loi organique n° 33 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

11

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ADOPTÉES PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat vingt-deux propositions de loi examinées par le Sénat et dont l'Assemblée nationale était saisie à la fin de la précédente législature :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 relative au statut général des militaires.

La proposition de loi n° 8 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à réprimer la falsification des procès-verbaux des opérations électorales.

La proposition de loi n° 9 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter l'article L.30 du code électoral, relatif à l'inscription sur les listes électorales en dehors des périodes de révision.

La proposition de loi n° 10 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge.

La proposition de loi n° 11 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la protection des personnes victimes de diffamation.

La proposition de loi n° 12 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à étendre le bénéfice des dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 178 et de l'article L. 179 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux prisonniers de guerre déportés au camp de Rawa-Ruska.

La proposition de loi n° 13 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'exercice des pouvoirs de police municipale à Paris.

La proposition de loi n° 14 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'heure légale.

La proposition de loi n° 15 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à réformer le droit de la nationalité.

La proposition de loi n° 16 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la police de la conservation des parcs et jardins départementaux.

La proposition de loi n° 17 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'adminis-

tration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La proposition de loi n° 18 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à élargir en faveur des retraités la procédure du vote par procuration.

La proposition de loi n° 19 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à la maîtrise effective des flux migratoires.

La proposition de loi n° 18 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter l'article 42 de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

La proposition de loi n° 21 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et portant diverses dispositions relatives au droit des sociétés.

La proposition de loi n° 22 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à clarifier la rédaction de l'article L. 52-1 du code électoral relatif aux campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités locales.

La proposition de loi n° 23 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la recherche des personnes disparues.

La proposition de loi n° 24 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

La proposition de loi n° 25 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à limiter l'interdiction du cumul emploi-retraite et emploi-pré retraite des agriculteurs exerçant une activité de tourisme rural.

La proposition de loi n° 26 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à favoriser l'incorporation de carburants agricoles dans les carburants pétroliers.

La proposition de loi n° 27 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article L. 112-16 du code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne les nuisances dues à certaines activités.

La proposition de loi n° 28 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à remplacer le régime complémentaire de retraite institué au profit des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques par un nouveau régime complémentaire de retraite et de prévoyance.

La proposition de loi n° 29 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

12

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI MODIFIÉES PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat trois propositions de loi modifiées par le Sénat et dont l'Assemblée nationale était saisie à la fin de la précédente législature :

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires.

La proposition de loi n° 30 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à autoriser la conversion en capital d'une rente compensatoire et modifiant certaines dispositions du code civil relatives au divorce.

La proposition de loi n° 31 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la déclaration du patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certains mandats électoraux ou fonctions électives.

La proposition de loi n° 32 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'adminis-

tration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

13

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 14 avril 1993, à quinze heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin, d'un vice-président de l'Assemblée nationale ;

Election, par scrutins, dans les salles voisines de la salle des séances, des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (1) ;

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

(1) Ces élections requièrent la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Les scrutins seront ouverts de quinze heures à dix-huit heures.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du jeudi 8 avril 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 16 avril 1993 a été ainsi fixé :

Jeudi 8 avril 1993, après-midi, à quinze heures :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration.

Mercredi 14 avril, après-midi, à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Elections des douze titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (*).

Vendredi 16 avril, matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

(*) Ces élections requièrent la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Les scrutins seront ouverts de 15 à 18 heures.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communications du Conseil constitutionnel,
en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
<i>Métropole</i>			
Bas-Rhin (1 ^{er}).....	M. Harry Lapp.	2 ^e	M. Philippe Patit.
Bas-Rhin (2 ^e).....	M. Marc Reyman.	2 ^e	Mme Yveline Moeglin.
Cevezos (1 ^{er}).....	M. Francis Saint-Ellier.	2 ^e	Mme Josette Benard.
Gironde (2 ^e).....	M. Jacques Chaban-Delmas.	2 ^e	M. Pierre Hurmic.
Haut-Rhin. 4 ^e).....	M. Jean Ueberschlag.	2 ^e	M. Jean-Bernard Forestier.
Isère (1 ^{er}).....	M. Alain Carignon.	2 ^e	M. Gilles Mouronville.
Oise (5 ^e).....	M. Lucien Degauchy.	2 ^e	MM. Michel Françaix et François Ferrieux.
Paris (1 ^{er}).....	M. Laurent Dominati.	2 ^e	M. Gabriel Lagouge.
Paris (1 ^{er}).....	M. Laurent Dominati.	2 ^e	M. Brice Lalonde.
Seine-Maritime (4 ^e).....	M. Laurent Fabius.	2 ^e	M. Jean Tricot.
Seine-Saint-Denis (7 ^e).....	M. Jean-Pierre Brard.	2 ^e	M. Max Guyon.
Val-d'Oise (6 ^e).....	M. Jean-Pierre Delalande.	2 ^e	M. Nicolas Delabarre.
Yvelines (2 ^e).....	M. Franck Borotra.	2 ^e	M. Dominique Julien-Labruyère.
Yvelines (12 ^e).....	M. Jacques Masdeu-Arus.	2 ^e	M. Sylvain Dandonneau.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 9 avril 1993)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(244 membres au lieu de 245)

Supprimer le nom de M. Edouard Chammougon.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(25 au lieu de 24)

Ajouter le nom de M. Edouard Chammougon.

BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES

Dans leurs séances du jeudi 8 avril 1993, les six commissions permanentes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Président :

M. Péricard (Michel).

Vice-présidents :

MM. Chamard (Jean-Yves), Durieux (Jean-Paul), Fuchs (Jean-Paul), Jacquat (Denis).

Secrétaires :

MM. Bédier (Pierre), Bousquet (Jean), Ghysel (Michel), Perrut (Francisque).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président :

M. Giscard d'Estaing (Valéry).

Vice-présidents :

MM. Guillaume (François), de Montesquiou (Aymeri), Schwartzberg (Roger-Gérard).

Secrétaires :

Deniau (Xavier), Ehrmann (Charles), Marcus (Claude-Gérard).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

Président :

M. Boyon (Jacques).

Vice-présidents :

MM. Baumel (Jacques), Colin (Daniel), Masse (Marius).

Secrétaires :

MM. Briane (Jean), Cazalet (Robert), Lellouche (Pierre).

COMMISSION DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

Président :

M. Barrot (Jacques).

Rapporteur général :

M. Auberger (Philippe).

Vice-présidents :*

Mme Hubert (Elisabeth), MM. Bonrepaux (Augustin), Gantier (Gilbert).

Secrétaires :

MM. Carayon (Bernard), Jacquemin (Michel), Lamontagne (Raymond).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA
LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE

Président :

M. Mazeaud (Pierre).

Vice-présidents :

MM. Floch (Jacques), Hyst (Jean-Jacques), Limouzy (Jacques)

Secrétaires :

MM. Marsaud (Alain), Philibert (Jean-Pierre), de Roux (Xavier).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

Président :

M. Santini (André).

Vice-présidents :

MM. Charié (Jean-Paul), Defontaine (Jean-Pierre), Gonnot (François-Michel), Ollier (Patrick).

Secrétaires :

MM. Carneiro (Grégoire), Ducout (Pierre), Guellec (Ambroise), Vernier (Jacques).

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER
ET D'APURER LES COMPTES

Composition de la commission

MM. Aubert (François d'), Bariani (Didier), Bonrepaux (Augustin), Branger (Jean-Guy), Cuq (Henri), Dehaine (Arthur), Deniau (Xavier), Fréville (Yves), Gastines (Henri de), Nungesser (Roland), Pandraud (Robert), Péricard (Michel), Tardito (Jean), Trémège (Gérard), Voisin (Michel).

Bureau de la commission

Dans sa séance du jeudi 2 avril 1993, la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président :

M. François d'Aubert.

Vice-présidents :

MM. Henri Cuq, Arthur Dehaine.

Secrétaires :

MM. Yves Fréville, Michel Voisin.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 13 avril 1993, à 19 heures**, dans les saons de la présidence.

ÉLECTION DES DOUZE JUGES TITULAIRES
ET DES SIX JUGES SUPPLÉANTS
DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

L'élection par scrutins, dans les saies voisines de la salle des séances, des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice aura lieu, conformément à la décision de la conférence des présidents, le mercredi 14 avril, de quinze heures à dix-huit heures.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance), avant le **mardi 13 avril, à 19 heures**.

Nota. – Article 157, alinéa 4, du règlement : « Sont élus, à chaque tour de scrutin, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. »

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

En application de l'article unique de la loi du 6 juillet 1979 modifiée, il y a lieu de désigner à la représentation proportionnelle des groupes politiques et pour la durée de la législature les trente-six membres composant cette délégation.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat général de la présidence (service de la séance), avant le **mercredi 14 avril 1993, à dix-huit heures**, les noms des candidats qu'ils proposent.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (Lois et décrets) du lendemain, jeudi 15 avril 1993.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE
POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

En application de l'article 13 de la loi du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de la grossesse, il y a lieu de désigner, à la représentation proportionnelle des groupes politiques et pour la durée de la législature, les quinze députés appelés à siéger au sein de cette délégation.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat général de la présidence (service de la séance), avant le **mercredi 14 avril 1993, à dix-huit heures**, les noms des candidats qu'ils proposent.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (Lois et décrets) du lendemain, jeudi 15 avril 1993.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR LA PLANIFICATION

En application de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, il y a lieu de désigner les quinze membres composant la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification.

Dans la séance du jeudi 8 avril 1993, M. le président de l'Assemblée nationale a proposé de confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan le soin de présenter les candidatures.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le **jeudi 29 avril 1993**, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidatures seront affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

Si le nombre des candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle l'Assemblée devra procéder au scrutin.

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

En application de la loi du 8 juillet 1983 portant création d'une délégation parlementaire dénommée Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, il y a lieu de désigner, à la représentation proportionnelle des groupes politiques et pour la durée de la législature, les huit députés appelés à siéger au sein de cette délégation en qualité de membres titulaires et leurs huit suppléants.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat-général de la présidence (service de la séance), avant le **mercredi 14 avril 1993**, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

Il est rappelé que, aux termes de la loi du 8 juillet 1983, un suppléant doit être désigné pour chaque titulaire.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (Lois et décrets) du lendemain, jeudi 15 avril 1993.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

En application de l'article 2 de la loi du 23 juillet 1949, il y a lieu de désigner douze membres titulaires et douze membres suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance) avant le **14 avril 1993**, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, leurs noms seront affichés et publiés au *Journal officiel* du 15 avril.

La nomination prendra effet dès cette publication.

Dans le cas contraire, il appartiendrait à la conférence des présidents de fixer une date pour la nomination par scrutin.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du jeudi 8 avril 1993

SCRUTIN (N° 1) PUBLIC À LA TRIBUNE

sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Edouard Balladur (application de l'article 49, alinéa 1^{er} de la Constitution)

Nombre de votants	540
Nombre de suffrages exprimés	538
Majorité absolue	270

Pour l'adoption	457
Contre	81

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 244.

Non-votants : 14. - Mme Michèle Alliot-Marie (Membre du Gouvernement), MM. Edouard Balladur (Membre du Gouvernement), Michel Barnier (Membre du Gouvernement), Alain Carignon (Membre du Gouvernement), François Fillon (Membre du Gouvernement), Michel Giraud (Membre du Gouvernement), Alain Juppé (Membre du Gouvernement), Jean Juventin, Mme Lucette Michaux-Chevry (Membre du Gouvernement), MM. Dominique Perben (Membre du Gouvernement), Michel Roussin (Membre du Gouvernement), Nicolas Sarkozy (Membre du Gouvernement), Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale), et Jacques Toubon (Membre du Gouvernement).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 200.

Non-votants : 15. - MM. Edmond Alphandéry (Membre du Gouvernement), François Bayrou (Membre du Gouvernement), Bernard Bosson (Membre du Gouvernement), Hervé de Charette (Membre du Gouvernement), Pascal Clément (Membre du Gouvernement), Philippe Douste-Blazy (Membre du Gouvernement), Alain Lamassoure (Membre du Gouvernement), François Léotard (Membre du Gouvernement), Gérard Longuet (Membre du Gouvernement), Alain Madelin (Membre du Gouvernement), Pierre Méhaignerie (Membre du Gouvernement), Philippe Mestre (Membre du Gouvernement), Jean-Pierre Pierre-Bloch, Ladislas Poniatowski, et André Rossinot (Membre du Gouvernement).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 54.

Non-votants : 3. - MM. Gilbert Annette, Michel Berson et Didier Mathus.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23.

Non-inscrits (24) :

Pour : 13. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borloo, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Michel Noir, Jean Royer, Frantz Taittinger, Mme Christiane Taubira-Delannon et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Gérard Saumade et Emile Zuccarelli.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 5. - MM. Régis Fauchoit, Jean-Pierre Solsson, Bernard Tapie, Jean Urbaniak et Paul Vergès.

Ont voté pour

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrisoux
Bernard Accoyer
Mme Thérèse Aillaud
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
André Angot
Daniel Arata
Henri-Jean Arnaud
Jean-Claude Asphé
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Auclair
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelet
Jean-Claude Bahu
Patrick Balkany
Claude Barate
Gilbert Barbier
Jean Bardet
Didier Barin
François Barnin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Bascou
Hubert Bassot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Baur
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bédier
Jean Bégault
Didier Béguin
Christian Bergello
Jean-Louis Bernard
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besnon
Raoul Bétéille
Jérôme Bigaou

Jean-Claude Bireau
Claude Birraux
Jacques Blanc
Michel Bloedeau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boishue
Mme Marie-Thérèse Boisseau
Philippe Boonecarrère
Yves Bonnet
Yvon Boanet
Mme Jeanine Bouvois
Jean-Louis Borloo
Franck Borotra
Mme Emmanuelle Bouquillon
Alphonse Bourgasser
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Michel Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Braeger
Lucien Brenot
Philippe Briand
Jean Briane
Jacques Briat
Louis de Broissia
Jacques Brossard
Dominique Bussereau
Christian Cabal
Jean-Pierre Calvel
François Calvet
Bernard Carayon
Pierre Carde
Grégoire Carneiro
Antoine Carré
Michel Cartaud
Gérard Castagnère
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cuve
Robert Cazalet
Arnaud Cazin
d'Houlinchou

Jacques Chabaa-Delmas
René Chabot
Jean-Yves Chamard
Edouard Chammougon
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Jean-Marc Chartoire
Georges Chavares
Ernest Chénier
Gérard Cherpion
Jacques Chitac
Paul Choilet
Jean-François Choisy
Mme Colette Codaccioni
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collu
Louis Colombat
Georges Colombier
Thierry Coraillet
Gérard Corou
François Cornut-Gentille
René Coussau
Mme Anne-Marie Couderc
Raymond Couderc
Bernard Coulou
Charles de Courson
Alain Cousin
Bertrand Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couvelahe
Charles Coze
Jean-Yves Cozau
Henri Cuy
Christian Daniel
Alain Danillet
Olivier Darraon
Olivier Darnault
Marc-Philippe Daubrene
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny

Lucien Degauchy
 Arthur Debaine
 Jean-Pierre Delalande
 Francis Delettre
 Richard Dell'Agnola
 Pierre Delmar
 Jean-Jacques Delmas
 Jean-Jacques Delvaux
 Jean-Marie Demange
 Claude Demassieux
 Christian Demynck
 Jean-François Deniau
 Xavier Deniau
 Yves Deniaud
 Léonce Deprez
 Jean Desautels
 Jean-Jacques Descamps
 Alain Devaquet
 Patrick Devedjian
 Emmanuel Dewees
 Claude Dhinin
 Serge Didier
 Jean Diebold
 Willy Diméglio
 Eric Doligé
 Laurent Dominati
 Maurice Dousset
 Guy Drut
 Jean-Michel Duherard
 Eric Duboc
 Philippe Dubourg
 Xavier Dugoin
 Christian Dupuy
 Georges Durand
 André Durr
 Charles Ehrmann
 Christian Estrosi
 Jean-Claude Etienne
 Jean Falala
 Hubert Falco
 Michel Faugat
 André Faaton
 Jacques-Michel Faure
 Pierre Favre
 Jacques Féron
 Jean-Michel Ferrand
 Cratien Ferrari
 Alain Ferry
 Charles Fèvre
 Gaston Flosse
 Nicolas Forissier
 Jean-Pierre Foucher
 Jean-Michel Fourgous
 Gaston Franco
 Marc Frayse
 Yves Fréville
 Bernard de Froment
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Gallard
 Robert Galley
 René Galy-Dejean
 Gilbert Gantier
 Etienne Garnier
 René Garrec
 Daniel Garrigue
 Pierre Gascher
 Henri de Gastines
 Claude Gatignol
 Jean de Gaulle
 Jean Geay
 Germain Gengenwin
 Aloys Geoffroy
 Alain Gest
 Jean-Marie Geveaux
 Charles Gheerbrant
 Michel Ghyzel
 Claude Girard
 Valéry Glacard d'Estaing
 Jean-Louis Gosseluff
 Michel Godard
 Jacques Godfrain
 François-Michel Gonnat
 Georges Gorac
 Jean Gougy
 Christian Gourmeles

Mme Marie-Fanny Gourray
 Jean Gravier
 Gérard Grignon
 Hubert Grimault
 Alain Griotteray
 François Grosdidier
 Louis Guédon
 Ambroise Guellec
 Olivier Guichard
 Lucien Guichon
 Mme Evelyne Guilhem
 François Guillaume
 Jean-Jacques Guillet
 Michel Habig
 Jean-Yves Haby
 Gérard Hamel
 Michel Hannoun
 François d'Harcourt
 Joël Hart
 Pierre Hellier
 Pierre Hériaud
 Patrick Hoguet
 Mme Françoise Hostalier
 Philippe Houllon
 Pierre-Rémy Houssin
 Mme Elisabeth Hubert
 Robert Huguenard
 Michel Humault
 Jean-Jacques Hyst
 Amédée Imbert
 Michel Inchauspé
 Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Yvon Jacob
 Denis Jacques
 Michel Jacquemin
 Henry Jean-Baptiste
 Gérard Jeffray
 Jean-Jacques Jegou
 Antoine Joly
 Didier Julia
 Gabriel Kasperleit
 Aimé Kerqueris
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Joseph Kilfa
 Patrick Labaune
 Marc Laffineur
 Jacques Laffleur
 Henri Lelanne
 Jean-Claude Lamant
 Raymond Lamontagne
 Edouard Landrain
 Pierre Lang
 Philippe Langenieux-Villard
 Harry Lapp
 Gérard Larrat
 Louis Lauga
 Thierry Lazaro
 Bernard Leccia
 Marc Le Fur
 Philippe Legras
 Pierre Lellouche
 Jean-Claude Lemoine
 Jacques Le Nay
 Jean-Claude Lenoir
 Gérard Léonard
 Jean-Louis Leonard
 Serge Lepeltier
 Arnaud Lepercq
 Pierre Lequiller
 Bernard Leroy
 Roger Lestas
 André Lesueur
 Edouard Leveau
 Maurice Ligot
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowski
 François Loos
 Arsène Lux
 Alain Madalle
 Claude Melhuret
 Jean-François Mancel
 Daniel Mandou
 Raymond Marcellin
 Yves Marchand

Claude-Gérard Marcus
 Thierry Mariani
 Hervé Mariton
 Alain Marleix
 Alain Marsaud
 Jean Marsaudon
 Philippe Martin
 Mme Henriette Martinez
 Patrice Martin-Lalaude
 Jacques Masdeu-Arus
 Jean-Louis Masson
 Philippe Maïhot
 Jean-François Mattei
 Alain Mayoud
 Pierre Mazeaud
 Pierre Merli
 Denis Merville
 Georges Mesmin
 Gilbert Meyer
 Michel Meylan
 Pierre Miccaux
 Jean-Claude Mignon
 Charles Millon
 Charles Mosseac
 Mme Odile Moirra
 Aymeri de Montesquiou
 Mme Louise Moreau
 Jean-Marie Morisset
 Georges Mothron
 Alain Moyné-Bressand
 Bernard Murat
 Renaud Muselier
 Jacques Myard
 Maurice Nénou-Pwetabo
 Jean-Marc Nesme
 Mme Catherine Nicolas
 Yves Nicolin
 Michel Noir
 Hervé Novelli
 Roland Nuogesser
 Patrick Ollier
 Arthur Paecht
 Dominique Pallié
 Mme Françoise de Panisieu
 Robert Pandraud
 Mme Monique Papon
 Pierre Pascallon
 Pierre Pasqual
 Michel Pelchat
 Jacques Pélissard
 Daniel Pennec
 Jean-Jacques de Peretti
 Michel Péricard
 Pierre-André Périssol
 Francisque Perrut
 Pierre Petit
 Alain Peyrefitte
 Jean-Pierre Philibert
 Mme Yann Plat
 Daniel Picotla
 André-Maurice Pihouée
 Xavier Platat
 Etienne Plate
 Serge Poignant
 Bernard Pons
 Jean-Pierre Poat
 Marcel Porcher
 Robert Poujade
 Alain Poyart
 Jean-Luc Préal
 Claude Pringalle
 Jean Proflot
 Pierre Quillet
 Jean-Bernard Raimond
 Eric Raoult
 Jean-Luc Reitzer
 Charles Revet
 Marc Reyman
 Georges Richard
 Henri de Richemont
 Jean Rigand
 Mme Simone Rignault

Pierre Rinaldi
 Yves Rispat
 Jean Rosta
 Gilles de Robien
 Jean-Paul de Rocca Serra
 François Rochebloine
 Mme Marie-Josée Roig
 Marcel Roques
 Serge Roques
 Jean Rosselot
 André Rossi
 José Rossi
 Mme Monique Rousseau
 François Roussel
 Yves Rousset-Rouard
 Max Roustan
 Jean-Marie Roux
 Xavier de Roux
 Jean Royer
 Antoine Rufenacht
 Francis Saint-Elmer
 Frédéric de Saint-Sernin
 Rudy Salles

MM.

François Asensi
 Henri d'Attilio
 Rémy Auchédé
 Jean-Marc Ayrault
 Jean-Pierre Balligand
 Claude Bartolone
 Christian Bataille
 Jean-Claude Bateau
 Gilbert Baumet
 Jean-Claude Beauchaud
 Pierre Bérégovoy
 Gilbert Biessy
 Alain Bocquet
 Jean-Claude Bois
 Augustin Bonrepaux
 Jean-Michel Boucheron
 Jean-Pierre Braïne
 Patrick Braouezec
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunhes
 René Carpentier
 Laurent Cathala
 Bernard Charles
 Jean-Pierre Chevènement
 Daniel Colliard
 Camille Darsières
 Mme Martine David

André Santini
 Joël Sarlot
 Bernard Saugy
 François Sauvadet
 Mme Suzanne Sauvaigo
 Bernard Schreiber
 Jean Seiltlinger
 Bernard Serron
 Daniel Soulage
 Alain Sugnet
 Frantz Taittinger
 Mme Christiane Taubira-Delannon
 Guy Teissier
 Paul-Louis Tenaillo
 Michel Terrot
 André Thea Ah Koon
 Jean-Claude Thomas
 Jean-Pierre Thomas
 Franck Thomas-Richard
 Jean Tiberi
 Alfred Trassy-Pailloques
 Gérard Trémège

Ont voté contre

Bernard Davoine
 Jean-Pierre Defontaine
 Bernard Derosier
 Michel Destot
 Julien Dray
 Pierre Ducout
 Dominique Duplet
 Jean-Paul Durieux
 Henri Emmanuelli
 Laurent Fabius
 Jacques Floch
 Pierre Garmendia
 Kamilo Gata
 Jean-Claude Gayssot
 André Gérin
 Jean Glavany
 Michel Grandpierre
 Maxime Gremetz
 Jacques Guyard
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Jean-Louis Idart
 Mme Muguette Jacquat
 Frédéric Jalton
 Mme Janine Jambu
 Serge Janquin
 Charles Josselin

André Trigano
 Georges Tron
 Anicet Turinay
 Jean Ueberschlag
 Léon Vachet
 Jean Vallex
 Yves Van Haecke
 Christian Vanneste
 François Vannesson
 Philippe Vasseur
 Jacques Vernier
 Mme Françoise de Veyrinas
 Gérard Vignoble
 Philippe de Villers
 Jean-Paul Virapoullé
 Claude Vissac
 Robert-André Vivien
 Gérard Voisin
 Michel Voisin
 Michel Vuibert
 Roland Vuillaume
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Adrien Zeller.

Jean-Pierre Kucheida
 André Labarrère
 Jack Lang
 Jean-Yves Le Déaut
 Jean-Claude Lefort
 Louis Le Penec
 Alain Le Vern
 Martin Malvy
 Georges Marchais
 Marius Masse
 Jacques Mellich
 Paul Mercleau
 Louis Mexandeu
 Jean-Pierre Michel
 Didier Migaud
 Ernest Moutoussamy
 Mme Véronique Neiertz
 Louis Pierma
 Paul Quilès
 Alain Rodet
 Mme Stérolène Royal
 Georges Sarre
 Gérard Saumade
 Roger-Gérard Schwartzberg
 Henri Sicre
 Jean Tardito
 Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM. Alfred Muller et Aloyse Warhouer.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Gilbert Annette
 Michel Berson
 Régis Fauchoit
 Jean Javentin

Didier Mathus
 Jean-Pierre Pierre-Bloch
 Ladislav Pnialowski

Jean-Pierre Soisson
 Bernard Tapie
 Jean Urbanik
 Paul Vergès.

En application de l'article 1^{er}
 de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958

MM.

Edouard Balladur
 Mme Michèle Alliot-Marie
 Edmond Alphandéry
 Michel Barnier
 François Bayrou
 Bernard Bosson
 Alain Carignon
 Hervé de Charette

Pascal Clément
 Philippe Douste-Blazy
 François Fillon
 Michel Giraud
 Alain Juppé
 Alain Lamassoure
 François Léotard
 Gérard Longuet
 Alain Madelin

Pierre Méaulgnerie
 Philippe Mestre
 Mme Lucette Michaux-Cherry
 Dominique Perben
 André Rousinot
 Michel Roussin
 Nicolas Sarkozy
 Jacques Toubon.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

- MM. Jean-Pierre Abelin à M. Marc-Philippe Daubresse.
Jean-Paul Anciaux à M. Gérard Léonard.
François Asensi à M. Patrick Braouezec.
Henri d'Attilio à M. Louis Le Pensec.
Rémy Auchedé à M. Alain Bocquet.
Jean-Marc Ayrault à M. Laurent Cathala.
Pierre Bachelet à M. Eric Raoult.
Jean-Pierre Balligand à M. Camille Darsières.
Gilbert Barbier à M. Pierre Favre.
Raymond Barre à M. Jacques Barrot.
Claude Bartolone à M. Martin Malvy.
Jean-Pierre Bastiani à Mme Bernadette Isaac-Sibille.
Christian Bataille à M. Didier Migaud.
Jean-Claude Bateux à M. Jack Lang.
Dominique Baudis à M. Michel Cartaud.
Gilbert Baumet à M. Emile Zuccarelli.
Jean-Claude Beauchaud à M. Bernard Derosier.
Jean Bégault à M. Maurice Ligot.
Christian Bergelin à M. Roland Vuillaume.
Gilbert Biessy à M. Michel Grandpierre.
Jean-Claude Bireau à M. Jérôme Bignon.
Roland Blum à M. Jean Roatta.
Jean-Michel Boucheron à M. Laurent Fabius.
Alphonse Bourgasser à M. Harry Lapp.
Jean-Guy Branger à M. Marc Reymann.
Jacques Briat à M. Yves Marchand.
Jacques Brunhes à M. René Carpentier.
Gérard Castagnéra à M. Jean Bardet.
- Mme Nicole Catala à M. Philippe Legras.
- MM. Jean-Charles Cavallé à M. Lucien Guichon.
Robert Cazalet à M. Xavier Pintat.
Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
Jean-Yves Chamard à M. Claude-Gérard Marcus.
Bernard Charles à M. Jean-Pierre Defontaine.
Jean Charroppin à M. Philippe Bonnacarrère.
Georges Chavanes à M. Michel Godard.
Jean-Pierre Chevènement à M. Jean-Pierre Michel.
Jacques Chirac à M. Jean Tiberi.
Paul Chollet à M. Daniel Souïage.
Jean-François Chossy à M. Jean-Pierre Philibert.
Daniel Colin à M. Hubert Bassot.
Louis Colombani à M. Bernard Leroy.
Yves Coussain à M. Jean Proriot.
Jean-Michel Couve à M. Daniel Garrigue.
- Mme Martine David à M. Marius Masse.
- MM. Jean-Claude Decagny à M. André Santini.
Pierre Delmar à M. Bertrand Cousin.
Jean-François Deniau à M. Charles Millon.
Jean Diebold à M. Antoine Rufenacht.
Willy Diméglio à M. Philippe Vasseur.
Jean-Michel D'bernard à M. Michel Péricard.
Philippe Dubourg à M. Roland Nungesser.
Pierre Ducout à M. Jacques Floch.
Jean-Paul Durieux à M. Jean-Pierre Braine.
André Durr à Mme Françoise de Panafieu.
Charles Ehrmann à M. Gérard Jeffray.
Henri Emmanuelli à M. Jean Glavany.
Christian Estrosi à M. Gaston Franco.
Hubert Falco à M. Jean-Jacques Hiest.
Jacques-Michel Faure à M. Alain Marleix.
Gratien Ferrari à M. Joseph Klifa.
Charles Fèvre à M. Pierre Lequiller.
Gaston Flosse à M. Bernard Pons.
Marc Frayse à M. René André.
Jean-Paul Fuchs à M. Germain Gengenwin.
Gilbert Gantier à Mme Nicole Ameline.
Pierre Garmendia à M. Henri Sicre.
Kamilo Gata à M. Roger-Gérard Schwartzberg.
Claude Gatignoi à M. Yves Bonnet.
Jean-Claude Gaysot à Mme Janine Jambu.
Jean Geney à M. Claude Girard.
Valéry Giscard d'Estaing à M. Jean-Jacques Descamps.
Jacques Godfrain à M. Grégoire Carneiro.
François-Michel Gonnot à M. Michel Pelchat.
Jean Gravier à M. Jacques Blanc.
Gérard Grignon à M. Jean-Paul Virapoullé.
Hubert Grimault à M. Paul-Louis Tenaillon.
Louis Guédon à M. Etienne Pinte.
Olivier Guichard à M. Etienne Garnier.
- Mme Evelyne Guilhem à M. Raymond-Max Aubert.
- MM. Jacques Guyard à M. Jean-Louis Idiart.
- Jean-Yves Haby à M. Jean-Luc Prével.
Michel Hannoun à M. Christian Cabal.
François d'Harcourt à M. René Garrec.
Robert Huguenard à Mme Roselyne Bachelot.
Michel Inchauspé à M. Jean Besson.
Denis Jacquat à M. René Beaumont.
Michel Jacquemin à M. Serge Roques.
Jean-Jacques Jegou à M. Gérard Vignoble.
Charles Josselin à M. Bernard Davoine.
Didier Julia à M. Jacques Baumel.
Aimé Kergueris à M. Jean-Louis Bernard.
Christian Kert à M. Michel Vuibert.
André Labarrère à M. Pierre Bérégovoy.
Patrick Labzune à M. Henri-Jean Arnaud.
Marc Laffineur à M. Michel Meylan.
Jacques Lafleur à M. Gabriel Kaspereit.
Jean-Claude Lamant à M. Jean-Luc Reitzer.
Edouard Landrain à M. Dominique Paillé.
Pierre Lang à M. Jean-Pierre Cave.
Philippe Langenieux-Villard à M. Jean de Boishue.
Louis Lauga à M. Louis de Broissia.
Jean-Claude Lefort à M. Georges Hage.
Arnaud Lepercq à M. Patrick Balkany.
Roger Lestas à M. Charles Baur.
Alain Le Vern à M. Julien Dray.
François Loos à Mme Christine Boutin.
Claude Malhuret à M. Gérard Voisin.
Georges Marchais à M. Louis Pierna.
- Mme Henriette Martinez à M. Claude Barate.
- MM. Jacques Masdeu-Arus à M. Pierre Bédier.
Jean-Louis Masson à M. Gautier Audinot.
Jean-François Mattei à M. Alain Gest.
Aïain Mayoud à M. Pierre Albertini.
Pierre Mazeaud à M. Robert Pandraud.
Jacques Mellick à M. Jean-Pierre Kucheida.
Paul Mercieca à Mme Muguette Jacquaint.
Pierre Merli à M. Aymeri de Montesquiou.
Pierre Micaux à M. Michel Voisin.
Charles Miossec à M. Jean-Louis Goasduff.
Alain Moyne-Bressand à M. Antoine Carré.
Alfred Muller à M. Alain Ferry.
- Mme Véronique Neiertz à M. Serge Janquin.
- MM. Jean-Marc Nesme à M. Didier Béguin.
Yves Nicolin à Mme Jeanine Bonvoisin.
Hervé Novelli à M. Raymond Marcellin.
Arthur Paccht à M. François d'Aubert.
- Mme Monique Papon à M. Loïc Bouvard.
- MM. Pierre Pasquini à M. Emmanuel Aubert.
Jacques Pélissard à M. Philippe Briand.
Francisque Perrut à M. Jean Briane.
Pierre Petit à M. Georges Tron.
Alain Peyrefitte à M. René Couveinhes.
- Mme Yann Piat à M. Philippe Mathot.
- MM. Daniel Picotin à M. Laurent Dominati.
Serge Poignant à M. Michel Hunault.
Jean-Pierre Pont à M. Maurice Dousset.
Robert Poujade à M. André Fanton.
Alain Poyart à M. Eric Doligé.
Paul Quilès à M. Louis Mexandeau.
Pierre Quillet à M. Serge Charles.
Georges Richard à M. Bruno Bourg-Broc.
- Mme Simone Rignault à M. René Galy-Dejean.
- MM. Pierre Rinaldi à M. Jean-Michel Ferrand.
Yves Rispat à M. Henri Cuq.
Gilles de Robien à M. René Couanau.
François Rochebloine à M. Dominique Bussereau.
Alain Rodet à M. Augustin Bonrepaux.
- Mme Marie-Josée Roig à M. Alain Devaquet.
- MM. André Rcssi à M. Xavier de Roux.
Max Roustan à M. Raymond Couderc.
Rudy Salles à M. Bernard Coulon.
Bernard Saugey à M. Jean Rigand.
Gérard Saumade à M. Pierre Gascher.
- Mme Suzanne Sauvaigo à M. Olivier Dassault.
- MM. Bernard Schreiner à M. Jean Ueberschlag.
Jean Seitlinger à M. Pierre-André Wiltzer.
Alain Suguénot à M. Jean-Pierre Delalande.
Jean Tardito à M. Guy Hermier.
Guy Teissier à M. Jean-Pierre Thomas.
Michel Terrot à M. Jean-Claude Bahu.
Jean-Claude Thomas à M. Jean Falala.

Franck Thomas-Richard à M. Nicolas Forissier.
Gérard Trémège à M. Léonce Deprez.
Léon Vachet à M. Jean-Marie Demange.
Jean Valleix à M. Guy Druet.
Mme Françoise de Veyrinas à M. Jean-Yves Cozan.
MM. Philippe de Villiers à M. Alain Griotteray.
Robert-André Vivien à M. Xavier Dugoin.
Aloyse Warhouver à M. Jean-Louis Borloo.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Pierre Pierre-Bloch et Ladislav Poniatowski ont
fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Gilbert Annetts, Michel Berson et Didier Mathus ont
fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».